



Bureau du surintendant des
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of
Financial Institutions Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Chief Actuary



RAPPORT ACTUARIEL

sur le

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :

Bureau de l'actuaire en chef

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

16^e étage, Immeuble Carré Kent

255, rue Albert

Ottawa (Ontario)

K1A 0H2

Télécopieur : **(613) 990-9900**

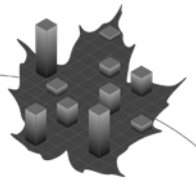
Courriel : **oca-bac@osfi-bsif.gc.ca**

Vous pouvez vous procurer une copie électronique de ce rapport sur notre site Web, à l'adresse **www.osfi-bsif.gc.ca**

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

N° de cat. IN3-16/22-2007F-PDF

ISBN 978-0-662-04039-2



Le 13 juin 2008

L'honorable Monte Solberg, C.P., député
Ministre des Ressources humaines et du Développement social
Gatineau (Canada)

L'honorable James M. Flaherty, C.P., député
Ministre des Finances
Ottawa (Canada)

Messieurs les Ministres,

Conformément à la demande de la sous-ministre adjointe des Ressources humaines et du Développement social, il me fait plaisir de vous transmettre le septième rapport actuariel, au 31 juillet 2007, sur le Programme canadien de prêts aux étudiants établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Veillez agréer, Messieurs les Ministres, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,

A handwritten signature in black ink that reads "Jean-Claude Ménard". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.

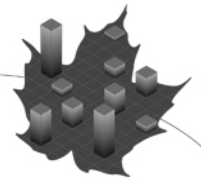
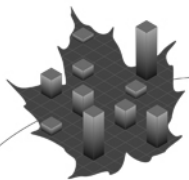
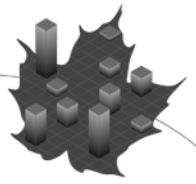


TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. Sommaire exécutif.....	7
A. But du rapport.....	7
B. Portée du rapport.....	7
C. Principales observations.....	8
II. Rapport	9
A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation.....	10
1. Hypothèses démographiques.....	10
2. Hypothèses économiques.....	10
3. Hypothèses relatives aux provisions	12
B. Projection des prêts émis totaux	15
1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire.....	15
2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants....	18
3. Nouveaux prêts émis.....	22
C. Projections du portefeuille	24
1. Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés.....	24
2. Portefeuille de prêts directs et provisions	25
3. Maximum pour le montant total des prêts d'études impayés.....	34
D. Projection du coût net du Programme.....	35
1. Dépenses liées aux étudiants.....	35
2. Dépenses liées au risque.....	36
3. Autres dépenses.....	38
4. Revenus totaux.....	39
5. Coût net du Programme	40
III. Conclusion.....	42
IV. Opinion actuarielle.....	43
V. ANNEXES.....	44
Annexe 1 - Résumé des dispositions du Programme.....	44
Annexe 2 - Données.....	48
Annexe 3 - Hypothèses et méthodologie	50
Annexe 4 - Analyses de sensibilité.....	64
Annexe 5 - Remerciements.....	69

**LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

	Page
Tableau 1	Coûts d'emprunt..... 12
Tableau 2	Hypothèses relatives aux provisions 13
Tableau 3	Hypothèses basées sur la meilleure estimation 14
Tableau 4	Population et étudiants au niveau postsecondaire 16
Tableau 5	Besoins moyens des étudiants 19
Tableau 6	Bénéficiaires de prêts 21
Tableau 7	Augmentation des nouveaux prêts émis..... 23
Tableau 8	Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés..... 24
Tableau 9	Portefeuille de prêts directs et provisions 25
Tableau 10	Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal 26
Tableau 11	Provision pour créances irrécouvrables – intérêt 29
Tableau 12	Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement..... 31
Tableau 13	Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de \$ constants de 2007)..... 32
Tableau 14	Montant total des prêts d'études impayés – prêts à risques partagés et directs..... 34
Tableau 15	Dépenses liées aux étudiants..... 35
Tableau 16	Risques pour le gouvernement..... 36
Tableau 17	Résumé des dépenses 38
Tableau 18	Revenus totaux 39
Tableau 19	Coût annuel net du Programme..... 40
Tableau 20	Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2007) 41
Tableau 21	Réduction de la dette en cours de remboursement..... 46
Tableau 22	Prêts directs émis et nombre d'étudiants..... 48
Tableau 23	Prêts directs consolidés 48
Tableau 24	Défauts et recouvrements, prêts directs..... 49
Tableau 25	Paiements au titre de l'exemption d'intérêt, prêts directs 49
Tableau 26	Réduction de la dette en cours de remboursement, prêts garantis et à risques partagés 49
Tableau 27	Taux d'inactivité par groupe d'âge des étudiants au PCPE 50
Tableau 28	Augmentation à court terme des frais de scolarité 53
Tableau 29	Coûts mensuels de subsistance 2006-07 53
Tableau 30	Taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs..... 55
Tableau 31	Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal..... 58
Tableau 32	Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt..... 61
Tableau 33	Taux de paiements accélérés..... 62
Tableau 34	Frais d'administration 63
Tableau 35	Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité 64
Tableau 36	Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis..... 65
Tableau 37	Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2031-32 68
Graphique 1	Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans 17
Graphique 2	Projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE..... 20
Graphique 3	Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt..... 29
Graphique 4	Projections du portefeuille de prêts..... 33
Graphique 5	Besoins de 2004-05 et distribution normale ajustée..... 51
Graphique 6	Répartition des consolidations 54
Graphique 7	Répartition des défauts de paiement..... 56
Graphique 8	Répartition des recouvrements selon la date de défaut de paiement..... 57
Graphique 9	Proportions cumulatives des recouvrements projetés pour la cohorte de défaut 2006-07 58
Graphique 10	Répartition des radiations..... 59
Graphique 11	Nouveaux prêts émis 65



I. Sommaire exécutif

Le 1^{er} août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) de sorte que son financement, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle qui présente une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Les résultats sont présentés par année de prêt (1^{er} août au 31 juillet).

A. But du rapport

Le présent rapport est le septième rapport actuariel sur le PCPE établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Il présente les résultats d'une analyse actuarielle sur le PCPE au 31 juillet 2007 et comprend des projections des coûts futurs du PCPE jusqu'à l'année de prêt 2031-32. Une analyse actuarielle du PCPE a pour objet d'évaluer la situation financière du Programme et d'augmenter le niveau d'information pour le ministre des Ressources humaines et du Développement social, le ministre des Finances, le Parlement et le public.

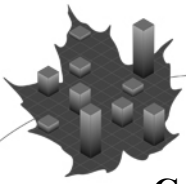
Conformément aux normes actuarielles reconnues, ce rapport fournit les estimations suivantes :

- les projections du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE et du montant des nouveaux prêts émis;
- les projections du portefeuille de prêts pendant la période d'études et en cours de remboursement et les éléments de coût du PCPE selon le type de régime financier, de même que les projections des provisions en vertu du nouveau régime en vigueur depuis août 2000; et
- les projections du coût net du nouveau régime et des régimes antérieurs à 2000.

B. Portée du rapport

Le présent rapport d'évaluation repose sur les dispositions du Programme décrites à l'annexe 1. À la suite d'une brève description des hypothèses basées sur la meilleure estimation à la section A du rapport, la section B présente les projections des nouveaux prêts émis, le nombre d'étudiants admissibles à un prêt et le montant moyen des nouveaux prêts émis. La section C comprend les projections du portefeuille de prêts selon le type de régime. La section D contient les projections des revenus et des dépenses pour les trois types de régime. Viennent enfin la conclusion de notre analyse actuarielle et l'opinion actuarielle concernant cette évaluation.

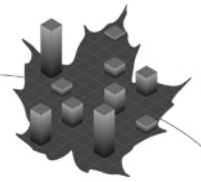
Les diverses annexes présentent des renseignements complémentaires concernant les dispositions du PCPE, les données, les hypothèses et méthodes utilisées et les analyses de sensibilité effectuées.



C. Principales observations

Les principales observations de ce rapport actuariel sont résumées ci-dessous. Les résultats sont présentés par année de prêt (1^{er} août au 31 juillet).

- Bien que le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire décroisse au cours de la période de projection, le nombre d'étudiants qui reçoivent un prêt en vertu du PCPE devrait augmenter et passer de 345 000 en 2006-07 à 430 000 en 2031-32. Ainsi, la proportion d'étudiants qui empruntent passera de 36 % à 52 %.
- Les nouveaux prêts émis totalisent 1,9 milliard de dollars en 2006-07 et devraient augmenter pour atteindre 2,9 milliards de dollars en 2031-32.
- Le pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal a diminué, passant de 50 % en 2004-05 à 34 % en 2005-06, en raison de l'augmentation de la limite hebdomadaire de prêt de 165 \$ à 210 \$. Cependant, cette proportion devrait augmenter de nouveau et atteindre 77 % en 2031-32. Dans environ dix ans, la proportion des étudiants du PCPE qui reçoivent le prêt maximal sera de nouveau d'environ 50 %.
- Le portefeuille de prêts directs augmente, passant de 9,3 milliards de dollars au 31 juillet 2007 à 19,2 milliards de dollars à la fin de la période de projection. Le solde des prêts directs en défaut au 31 juillet 2007 est environ 1,02 milliard de dollars.
- Selon les projections, le maximum de 15 milliards de dollars pour le montant total des prêts d'études impayés, prévu à l'article 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, devrait être atteint au cours de l'année de prêt 2014-15.
- Le coût net total (écart entre les dépenses et les revenus) du gouvernement pour le PCPE devrait augmenter et passer de 697 millions de dollars en 2006-07 à 1,2 milliard de dollars en 2031-32, soit une hausse annuelle moyenne de 2,3 %.
- Les hypothèses de défaut et de recouvrement futurs demeurent les mêmes que dans le rapport précédent, soit à 20 % et 29 % respectivement. Par conséquent, le taux de défaut net demeure 14,2 %. Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est composé du taux de défaut net et d'un ajustement à la hausse pour l'intérêt accumulé pendant la période de grâce de six mois. Cet ajustement est augmenté et passe de 0,4 % à 0,6 % puisque l'intérêt capitalisé a été plus élevé que prévu. Par conséquent, le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est légèrement augmenté à 14,8%.
- Les taux de provision pour créances irrécouvrables - intérêt ont été modifiés pour prendre en compte l'expérience récente sur les recouvrements d'intérêt des prêts en défaut ainsi que les taux de recouvrement projetés par cohortes de défaut.
- Le taux de provision pour la réduction de la dette en cours de remboursement demeure le même que le rapport précédent, soit à 0,7 %.
- L'annexe 4 présente une analyse de sensibilité qui prévoit l'indexation annuelle de la nouvelle limite hebdomadaire de 210 \$ selon le taux d'inflation. Ce scénario se traduit par :
 - une augmentation de 58 millions de dollars (3 %) des prêts émis en 2010-11, en raison de l'indexation de la limite, et de 1,3 milliard de dollars (46 %) en 2031-32; et
 - un portefeuille de prêts atteignant 25,6 milliards de dollars en 2031-32 comparativement à 19,2 milliards de dollars dans l'analyse principale. Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE augmente de 328 millions de dollars (26 %) en 2031-32.



II. Rapport

Le Programme canadien de prêts aux étudiants existe depuis 1964 et offre une aide financière aux Canadiens pour poursuivre des études postsecondaires. Deux lois ont été successivement établies pour permettre au Ministre de consentir des prêts aux étudiants admissibles au Programme. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* vise les années de prêt antérieures à août 1995, alors que la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995.

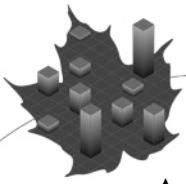
Le 1^{er} août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme de façon à verser les prêts directement aux étudiants. Le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat d'effectuer une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, la projection du portefeuille et une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Les résultats sont présentés par année de prêt (1^{er} août au 31 juillet).

La section A du rapport présente les hypothèses établies selon notre meilleur jugement. Ces hypothèses sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Elles ont été choisies en insistant davantage sur les éléments qui influencent la croissance des nouveaux prêts émis.

La projection des prêts émis aux étudiants admissibles pour chaque année de prêt est présentée à la section B. Il s'agit notamment d'une projection de la population étudiante (18 à 34 ans) pour déterminer le nombre éventuel d'étudiants inscrits à des études postsecondaires et admissibles à un prêt en vertu du PCPE. Le contexte économique et démographique futur, marqué par le vieillissement de la population et la pénurie anticipée de main-d'œuvre, sert d'assise à l'analyse des éléments clés qui influencent l'admissibilité tels que l'évolution de la population étudiante prévue, la participation des jeunes à la population active et le taux d'inscription aux études postsecondaires.

La section C présente une projection du portefeuille de prêts pour chaque type de régime (garanti, à risques partagés et direct). La section D montre une prévision du coût net du PCPE. Pour le gouvernement, la mise en œuvre du nouveau programme de prêts directs entraîne des coûts plus élevés. Les coûts liés aux prêts directs comprennent la bonification d'intérêt pendant la durée des études, l'exemption d'intérêt, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) et pour réduction de la dette en cours de remboursement, les Subventions canadiennes pour études, les subventions canadiennes d'accès, les montants compensatoires versés à la province et aux territoires non participants, les prêts pardonnés à la suite d'une invalidité ou d'un décès, le coût lié aux recouvrements et les frais d'administration. Les revenus d'intérêt nets, soit les versements d'intérêt par les étudiants, les paiements au titre de l'exemption d'intérêt et l'intérêt accumulé au cours de la période de six mois suivant la fin des études et sur les prêts en défaut, réduisent les coûts du Programme.

Les estimations actuarielles effectuées dans le présent rapport reposent sur les dispositions actuelles du Programme, décrites à l'annexe 1. Les autres annexes présentent une description des hypothèses, de la méthodologie et des analyses de sensibilité des résultats lorsque certaines hypothèses sont modifiées, telles que la limite de prêt, les taux d'intérêt et le taux de défaut net.



A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation

Plusieurs hypothèses économiques et démographiques sont nécessaires pour projeter les coûts à long terme du PCPE. Les projections incluses dans le présent rapport couvrent une période de 25 ans et les hypothèses sont définies en insistant autant sur les tendances historiques que sur les résultats à court terme. Ces hypothèses sont établies selon notre meilleur jugement et sont dites « basées sur la meilleure estimation ». Certaines hypothèses reposent sur celles utilisées par le Bureau de l'actuaire en chef aux fins de la préparation du rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC) et sont ajustées en fonction des années de prêt et du contexte économique et démographique actuel.

Les hypothèses ont été choisies pour former un ensemble cohérent en tenant compte des interrelations. Les sections suivantes présentent les hypothèses utilisées ainsi que leur évolution.

1. Hypothèses démographiques

Les projections démographiques sont basées sur la population du Canada et du Québec au 1^{er} juillet 2006, à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. La population du Canada est ajustée pour exclure la province et les territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les projections démographiques du RPC sont essentielles pour déterminer le nombre futur d'étudiants qui poursuivront des études postsecondaires.

2. Hypothèses économiques

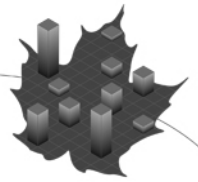
Les principales hypothèses économiques se rapportant au PCPE sont l'évolution de la population active, l'inflation, les frais de scolarité, l'augmentation des salaires et le coût d'emprunt pour les étudiants et le gouvernement.

a) Évolution de la population active

La génération du « baby-boom » a fortement influencé divers aspects de la société et continue de le faire. Elle représente une vaste cohorte de personnes nées entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1960. Au cours des dernières décennies, cette génération est celle qui a le plus fortement influencé le profil démographique du Canada. Le vieillissement de cette génération aura des répercussions importantes au cours des vingt-cinq prochaines années, telles que le ralentissement de la croissance naturelle de la population ainsi que des changements dans la composition de la population active.

L'arrivée de la génération du « baby-boom » sur le marché du travail a créé une abondance de travailleurs, faisant ainsi augmenter le taux de chômage et influant sur la transition études-travail au cours des vingt dernières années. Dans les années 1990, les jeunes de 15 à 24 ans avaient davantage tendance à demeurer sur les bancs d'école que les jeunes des décennies précédentes puisque, en raison des mauvaises conditions du marché du travail, il était moins probable qu'ils se trouvent un emploi.

Depuis une décennie, les conditions difficiles du marché du travail ont entraîné le prolongement de la transition de l'école au marché du travail. Jusqu'à récemment, beaucoup de jeunes avaient de la difficulté à trouver du travail. L'un des éléments clés qui sous-tendent les hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population, du départ à la retraite de la génération du « baby-boom » et des répercussions de ces éléments sur la croissance et la répartition de la population active.



À compter de 2011, la progression plus lente de la population active chez les 18 à 34 ans créera davantage de possibilités d'emplois et devrait réduire la période de transition études-travail. La proportion des 18 à 34 ans au sein de la population active devrait augmenter et passer de 79,6 % pour l'année de prêt 2006-07 à 82,4 % en 2031-32. Par conséquent, les jeunes entreront plus rapidement sur le marché du travail, ce qui fera diminuer la proportion de la population active demeurant dans le système d'éducation.

b) Inflation, frais de scolarité et augmentation des salaires

La volonté de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral de contenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 % laisse entrevoir un faible taux d'inflation pour les prochaines années. Par conséquent, l'hypothèse retenue pour le taux d'inflation annuel est un taux constant de 2,0 % de 2007-08 à 2010-11. À compter de 2011-12, le taux augmente de façon uniforme et atteint un niveau ultime de 2,5 % en 2015-16. Ce taux d'inflation est maintenu jusqu'à la fin de la période de projection.

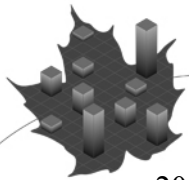
Les dépenses des étudiants sont utilisées dans le processus d'évaluation des besoins et pour déterminer le montant maximal du prêt qui peut être consenti. Ces dépenses comprennent la nourriture, l'hébergement, le transport et les vêtements. Elles varient en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, le taux d'inflation anticipé est utilisé pour projeter ces dépenses.

Les frais de scolarité sont traités séparément des autres dépenses puisqu'ils évoluent en partie en raison de la politique gouvernementale. Selon les intentions énoncées dans les budgets provinciaux et la croissance réelle des frais de scolarité, l'augmentation des frais de scolarité est estimée à 3,1 % en 2007-08 et à 3,5 % par la suite pour les années de prêt 2008-09, 2009-10 et 2010-11. Par le passé, en raison de la compression des dépenses publiques, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des compressions budgétaires semblables sont prévues à cause du vieillissement de la population, et compte tenu des résultats antérieurs, les frais de scolarité sont indexés à long terme au taux d'inflation plus 3,0 %.

Le taux d'augmentation des gains annuels moyens influence les ressources des étudiants, notamment les gains des étudiants et les contributions parentales. Le taux d'augmentation des gains moyens est fonction de l'évolution de la disponibilité de la main-d'œuvre dans la population active. Une augmentation de la productivité et une progression plus lente de la population active, surtout après 2011-12, devraient donner lieu à une augmentation relativement plus élevée du salaire réel. L'augmentation réelle des gains moyens augmente progressivement de 0,3 % en 2007-08 à 1,3 % en 2015-16. Elle est maintenue à ce niveau jusqu'à la fin de la période de projection.

c) Coût d'emprunt

Depuis août 2000, les étudiants s'endettent envers le gouvernement et, par conséquent, le gouvernement assume le risque associé au coût d'emprunt pour toute la durée du prêt. La durée du prêt englobe trois périodes. Premièrement, l'étudiant passe en moyenne trois ans aux études et bénéficie de la bonification de l'intérêt. Ensuite, il y a une période de grâce de six mois durant laquelle l'intérêt s'accumule, mais aucun paiement n'est exigé. Enfin, la période de remboursement est de neuf ans et demi au maximum. Le rendement historique réel des obligations dix ans du gouvernement du Canada est le point de référence pour calculer le coût d'emprunt réel pour le gouvernement. Dans les derniers mois, le rendement des obligations fédérales a diminué et cette tendance devrait se poursuivre à court terme. Par conséquent, le coût d'emprunt réel est estimé à 1,9 % pour l'année de prêt 2007-08 et légèrement plus bas en



RAPPORT ACTUARIEL

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

2008-09, à 1,8 %. Ce taux devrait augmenter progressivement par la suite pour atteindre un niveau ultime de 2,7 % à partir de 2016-17. Le coût d'emprunt du gouvernement présenté au tableau 1 est composé du coût d'emprunt réel du gouvernement et du taux d'inflation.

Tableau 1 Coûts d'emprunt

Année de prêt	Inflation (%)	Coût d'emprunt réel du gouvernement (%)	Coût d'emprunt du gouvernement (%)	Taux préférentiel (%)	Coût d'emprunt de l'étudiant (%)
	(1)	(2)	(1) + (2)	(3)	(3) + 250 pts
2007-08	2,0	1,9	3,9	5,6	8,1
2008-09	2,0	1,8	3,8	5,1	7,6
2009-10	2,0	2,0	4,0	5,2	7,7
2010-11	2,0	2,1	4,1	5,3	7,8
2011-12	2,1	2,2	4,2	5,4	7,9
2012-13	2,2	2,3	4,4	5,5	8,0
2013-14	2,3	2,4	4,6	5,5	8,0
2014-15	2,4	2,5	4,9	5,5	8,0
2015-16	2,5	2,6	5,1	5,5	8,0
2016-17+	2,5	2,7	5,2	5,5	8,0

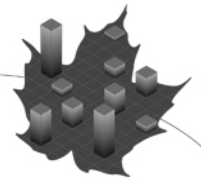
Le taux préférentiel pour l'année de prêt 2007-08 est fixé à 5,6 % et correspond à une moyenne du taux plus élevé au début de l'année de prêt et des récentes diminutions du taux. Dans l'année de prêt 2008-09, il est prévu que le taux préférentiel demeure faible, à 5,1 % en moyenne. À partir de l'année de prêt 2009-10, il est prévu que le taux préférentiel augmente progressivement pour atteindre un niveau ultime de 5,5 % en 2012-13. Le coût d'emprunt de l'étudiant, utilisé pour calculer les revenus d'intérêt et le coût de l'exemption d'intérêt, correspond à la somme du taux préférentiel et de 250 points de base. Le coût d'emprunt de l'étudiant est présenté à la dernière colonne du tableau 1.

3. Hypothèses relatives aux provisions

Depuis août 2000, le PCPE est un programme offert et financé directement par le gouvernement. Trois provisions ont été établies pour couvrir les pertes futures : créances irrécouvrables – principal, créances irrécouvrables – intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement (RDR).

La provision pour créances irrécouvrables – principal est basée sur une approche prospective qui utilise une image du portefeuille à un moment spécifique pour déterminer le montant de la provision à ce moment. Le calcul de la provision est séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : en cours d'études, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses pour les taux de défaut et recouvrement sont utilisées pour projeter la valeur de la provision. Pour chaque catégorie de prêt et selon la période écoulée depuis que le prêt a atteint cet état, le taux et la distribution appropriés sont appliqués pour déterminer la valeur de la provision.

Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est appliqué au solde de prêts émis qui est obtenu en réduisant les prêts émis des paiements préalables, des subventions canadiennes d'accès et des prêts pardonnés en cours d'études ou au cours de la période de six mois suivant la fin des études. Ce taux a été augmenté, de 14,6 % dans le rapport précédent, à 14,8 % pour refléter l'expérience de l'intérêt accumulé durant la période de grâce de six mois précédant la consolidation des prêts. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année de prêt. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – principal correspond à l'écart



entre la provision totale calculée à la fin d'une année et la provision totale à la fin de l'année précédente et représente l'ajustement requis à la provision au cours de l'année.

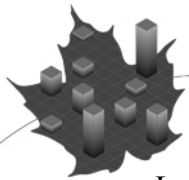
La provision pour créances irrécouvrables – intérêt est basée sur le statut recouvrable des comptes et la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt couru sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu jusqu'à ce que le prêt devienne « irrécouvrable ». Pour contrebalancer ce revenu, une provision est établie en fonction des intérêts courus à la fin de chaque année. Le pourcentage de cette provision évolue en fonction du nombre d'années écoulées depuis le défaut et est basé sur la répartition des recouvrements. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – intérêt correspond à l'écart entre la provision pour intérêt calculée à la fin d'une année et le solde de la provision à la fin de l'année précédente.

La méthodologie pour déterminer la provision pour créances irrécouvrables – intérêt a été améliorée et, par conséquent, les taux de provision ont été modifiés comparativement au rapport précédent. Premièrement, en se basant sur l'expérience des prêts directs, de nouveaux taux de recouvrement ont été établis selon le nombre d'années depuis le défaut et sont appliqués au solde d'intérêt recouvrable. Deuxièmement, dans le rapport précédent, les taux de défaut bruts et de recouvrement du principal par cohorte de défaut ont été réduits pour l'année de prêt 2005-06 et les suivantes en fonction de l'expérience. La diminution de la proportion du principal recouvert était accompagnée par une diminution de la proportion d'intérêt recouvert. Par conséquent, les taux de recouvrement de l'intérêt ont été modifiés dans ce rapport et différents ensembles de taux de provision ont été établis selon l'année de défaut. Pour déterminer la provision en date du 31 juillet 2007, un mélange de ces ensembles de taux de provision a été utilisé selon le nombre d'années depuis le défaut. L'ensemble de taux de provision utilisé pour déterminer la provision en date du 31 juillet 2007 est illustré dans le tableau 2 de même que les taux projetés pour le calcul de la provision en date du 31 juillet 2008 et la moyenne pondérée des taux pour la provision en date du 31 mars 2008 aux fins des comptes publics.

Le taux de provision pour RDR est le même que dans le rapport précédent, soit 0,7 % et est présumé constant pour les années futures. Comme pour les autres taux de provision, il est appliqué au solde de prêts émis. Dans l'année de prêt 2006-07, la dépense pour RDR attribuable aux prêts directs était de 5 millions de dollars, ce qui correspond au montant projeté dans le rapport précédent. Les dépenses éventuelles de RDR du Régime de prêts directs seront examinées pour déterminer si le taux de provision demeure approprié.

Tableau 2 Hypothèses relatives aux provisions

Provision		Hypothèses		
Taux appliqué au solde de prêts émis		(%)		
Créances irrécouvrables – principal		14,8		
<i>Un ajustement annuel sera fait à la provision en fonction des résultats.</i>				
Réduction de la dette en cours de remboursement		0,7		
Total		15,5		
		Provision au		
Taux appliqué au solde des intérêts recouvrables	Nombre d'années depuis le défaut	31 Juillet 2007	31 Mars 2008	31 Juillet 2008
		(%)	(%)	(%)
Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	Moins de 1	33,4	33,4	33,4
	Entre 1 et 2	33,8	39,6	42,5
	Entre 2 et 3	39,0	41,1	42,2
	Entre 3 et 4	47,8	47,8	47,8
	Entre 4 et 5	56,1	56,1	56,1
	Entre 5 et 6	64,4	64,4	64,4
	Entre 6 et 7		71,7	71,7



RAPPORT ACTUARIEL

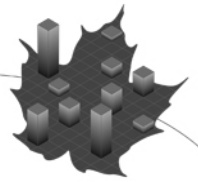
PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

Le tableau 3 résume les hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites précédemment.

Tableau 3 Hypothèses basées sur la meilleure estimation

1. Indice de fécondité pour le Canada	1,6 par femme
2. Mortalité	Tables de mortalité du Canada 2000-02, avec améliorations
3. Taux de migration nette	0,50 % de la population jusqu'en 2015 et 0,54 % à compter de 2020
4. Taux d'activité des jeunes (provinces et territoire participants, âges 18 à 34)	79,6 % (2006-07)
	82,4 % (2031-32)
5. Écart de salaire réel	0,3 % (2007-08)
	0,5 % (2008-09)
	1,3 % (2015-16 et plus)
6. Inflation	2,0 % (2007-08)
	2,0 % (2008-09)
	2,5 % (2015-16 et plus)
7. Augmentations des frais de scolarité	3,1 % (2007-08)
	3,5 % (2008-09)
	3,5 % (2009-10)
	3,5 % (2010-11)
	IPC + 3,0 % (2015-16 et plus)
8. Coût d'emprunt du gouvernement	3,9 % (2007-08)
	5,2 % (2016-17 et plus)
9. Coût d'emprunt des étudiants	8,1 % (2007-08)
	8,0 % (2012-13 et plus)
10. Provision pour créances irrécouvrables – principal	14,8 % (2007-08 et plus)
11. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	33,4 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an)
	100,0 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis 14 à 15 ans)
12. Provision pour RDR	0,7 % (2007-08 et plus)



B. Projection des prêts émis totaux

Le but de la présente section est de projeter le montant total des prêts émis dans le cadre du PCPE. La première étape consiste à projeter le nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Ensuite, le nombre futur d'étudiants participant au PCPE est déterminé en utilisant une projection de la distribution de leurs besoins. Enfin, les éléments qui précèdent sont combinés pour projeter le montant total des nouveaux prêts émis.

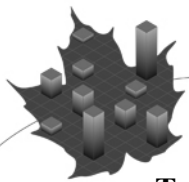
1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire

La projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire est requise puisqu'elle est utilisée pour déterminer la demande au titre du PCPE. Les facteurs démographiques et les inscriptions au niveau postsecondaire sont les éléments qui influenceront le plus l'évolution du nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire.

a) Projections démographiques

La population du Canada, sauf le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, âgée entre 18 et 34 ans, sert à projeter le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire. L'évolution de cette population est assez juste, puisqu'elle provient des individus nés entre 1974 et 2013, qui sont pour la plupart inclus dans la population.

Pendant les neuf premières années de la projection, les enfants des « baby-boomers », que l'on surnomme la « génération écho », devraient faire augmenter la population des 18 à 34 ans. Les « baby-boomers » sont plus nombreux et, par conséquent, ont eu plus d'enfants que la génération précédente, même avec un taux de fécondité moins élevé. Il est prévu que le nombre des 18 à 34 ans augmentera, passant de 5 839 000 à 6 180 000 en 2015-16. Au cours des seize dernières années de la projection, le nombre des 18 à 34 ans diminue pour s'établir à 5 916 000. Dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 4, on prévoit que le nombre des 18 à 34 ans augmentera de 77 000 pendant la période de projection de 25 ans.

**Tableau 4 Population et étudiants au niveau postsecondaire**

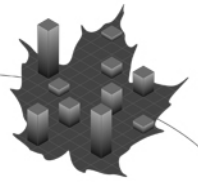
Année de prêt	Population du Canada sauf Québec, T.N.-O et Nunavut (18-34 ans) (en milliers)	Inactifs (18-34 ans) (en milliers)	Étudiants inscrits à temps plein (en milliers)	Augmentation (en milliers)	Taux de croissance (%)
2006-07	5 839	1 189	954	-	-
2007-08	5 882	1 209	969	15,2	1,6
2008-09	5 937	1 226	981	11,7	1,2
2009-10	5 993	1 236	985	4,5	0,5
2010-11	6 038	1 236	982	-3,5	-0,4
2011-12	6 077	1 235	976	-6,0	-0,6
2012-13	6 113	1 236	972	-3,6	-0,4
2013-14	6 150	1 243	975	3,1	0,3
2014-15	6 176	1 248	976	0,8	0,1
2015-16	6 180	1 240	964	-12,3	-1,3
2016-17	6 172	1 222	946	-17,6	-1,8
2017-18	6 155	1 207	932	-13,9	-1,5
2018-19	6 130	1 193	920	-11,8	-1,3
2019-20	6 093	1 170	900	-20,0	-2,2
2020-21	6 049	1 141	873	-27,0	-3,0
2021-22	6 011	1 121	855	-18,4	-2,1
2022-23	5 986	1 110	846	-9,0	-1,1
2023-24	5 967	1 097	835	-11,4	-1,4
2024-25	5 941	1 079	821	-13,7	-1,6
2025-26	5 911	1 062	809	-11,6	-1,4
2026-27	5 893	1 053	805	-4,1	-0,5
2027-28	5 884	1 049	806	0,8	0,1
2028-29	5 886	1 046	808	2,4	0,3
2029-30	5 894	1 043	811	3,0	0,4
2030-31	5 903	1 039	813	1,8	0,2
2031-32	5 916	1 044	822	8,9	1,1

b) Inscriptions au niveau postsecondaire

Le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire est étroitement lié à l'évolution du groupe des inactifs (absents du marché du travail) de 18 à 34 ans. Les inactifs peuvent être plus enclins à poursuivre des études postsecondaires. Par conséquent, le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire est considéré comme un sous-ensemble de la population inactive.

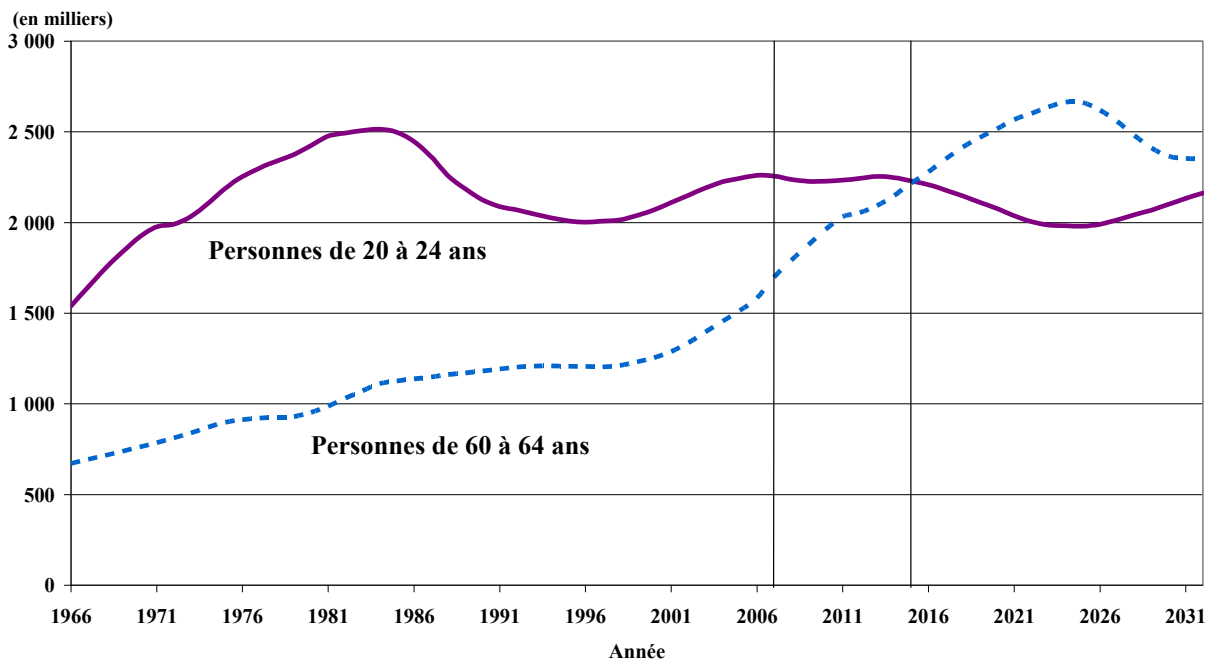
Le vieillissement, puis la retraite des « baby-boomers », de même qu'une pénurie de travailleurs pour les remplacer en raison du faible indice de fécondité, devraient créer de fortes tensions sur le marché du travail. Les générations qui ont suivi celles des « baby-boomers » sont plus restreintes et comportent donc un nombre moins élevé de nouveaux venus sur le marché du travail en remplacement des « baby-boomers » partant à la retraite. Il en résultera une pénurie de main-d'œuvre dont l'impact s'accroîtra à mesure que de plus en plus de « baby-boomers » prendront leur retraite.

Le graphique 1 montre que le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60 à 64 ans) a toujours été très faible dans le passé par rapport aux nouveaux venus. Cette situation devrait changer radicalement au cours des 7 à 25 prochaines années, créant ainsi un déséquilibre sur le marché du travail. Plus particulièrement, en 2015, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite devrait rattraper celui des nouveaux venus, soit 2 227 000. D'ici 2025, le nombre de personnes à l'aube de la retraite (2 661 000) dépassera de 34 % celui des nouveaux



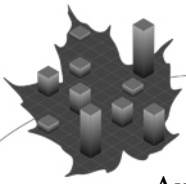
venus (1 980 000). Le marché du travail devra s'adapter à cette nouvelle réalité car il y avait habituellement au moins deux nouveaux venus par personne qui atteignaient l'âge de la retraite. Ce ratio diminuera de façon marquée à moins de un nouveau venu par personne qui atteint l'âge de la retraite. Par conséquent, les taux d'activité chez les 18 à 34 ans devraient augmenter et la période de transition études-travail devrait diminuer en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles.

Graphique 1 Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans



Le tableau 4 indique que le nombre d'inactifs augmentera pour passer de 1 189 000 à 1 248 000 au cours des huit premières années de la période de projection, ce qui représente une augmentation de 59 000. Au cours des dix-sept dernières années de la période de projection, le nombre d'inactifs diminue de 204 000 et se situe à 1 044 000 dans l'année de prêt 2031-32. Cette diminution importante résulte de la pénurie de main-d'œuvre anticipée et de l'hypothèse selon laquelle les taux d'activité pour les 18 à 34 ans augmenteront au cours des dix-sept dernières années de la période de projection, en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles. À mesure que les taux d'activité augmenteront, le nombre d'inactifs diminuera.

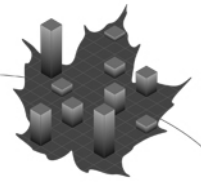
L'évolution de la population inactive des 18 à 34 ans est un bon indicateur de celle de la population poursuivant des études postsecondaires. Le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire, de même que la participation au PCPE, varient d'un groupe d'âge à l'autre. La distribution des participants au PCPE selon l'âge montre que près de 75 % de ces derniers ont entre 18 et 24 ans. La distribution des participants au PCPE selon l'âge a servi à ventiler les données historiques sur les inscriptions par groupe d'âge. Un facteur d'inscription aux études postsecondaires a été calculé; il s'agit du ratio du nombre historique d'inscriptions au niveau postsecondaire sur la population inactive pour chaque groupe d'âge. Ce facteur d'inscription aux études postsecondaires a ensuite été appliqué à la population inactive future pour déterminer l'évolution future des inscriptions au niveau postsecondaire.



Au tableau 4, la projection de la population 18 à 34 ans inscrite à temps plein aux études postsecondaires montre une augmentation de 22 000 (954 000 à 976 000) au cours des huit premières années. Au cours des dix-sept dernières années de la période de projection, le nombre d'étudiants décroît rapidement et atteint 822 000 dans l'année de prêt 2031-32. Cette diminution globale de 154 000 étudiants au cours des dix-sept dernières années de la période de projection résulte de la diminution du nombre d'inactifs dans la population 18 à 34 ans. La population 18 à 34 ans inscrite à temps plein représente environ 75 % de la population inactive pour chaque année de la période de projection. Par conséquent, la diminution importante de la population inactive, discutée précédemment, résulte en une diminution de la population inscrite aux études postsecondaires.

2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants

Pour projeter le nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, il faut projeter la distribution des besoins des étudiants, de même que leurs besoins moyens. Les étudiants inscrits au niveau postsecondaire ne sont pas tous admissibles au PCPE. Le processus d'évaluation des besoins permet de déterminer si un étudiant a droit à un prêt et, dans l'affirmative, le montant qu'il peut recevoir. Les besoins d'un étudiant correspondent à l'excédent, s'il y a lieu, des dépenses par rapport aux ressources. Les dépenses comprennent les frais de scolarité, les livres, le logement, la nourriture et le transport. Les ressources englobent les gains des étudiants, les actifs et les contributions parentales. Les distributions des besoins des étudiants sont projetées à partir des données pour l'évaluation des besoins des étudiants au PCPE fournies par le ministère des Ressources humaines et du Développement social (RHDS). Pour ce rapport, le fichier de données pour l'évaluation des besoins de l'année de prêt 2004-05 a été fourni. Bien qu'il soit utile, un fichier de données plus récent permettrait d'améliorer les projections.

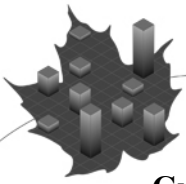
**Tableau 5 Besoins moyens des étudiants**

Année de prêt	Ressources (\$)	Frais de scolarité (\$)	Autres dépenses (\$)	Total des dépenses (\$)	Besoins moyens des étudiants (\$)	Hausse des besoins moyens des étudiants (\$)
	(1)	(2)	(3)	(2) + (3)	(2) + (3) - (1)	
2006-07	4 500	5 600	9 300	14 900	10 400	-
2007-08	4 600	5 800	9 400	15 200	10 600	200
2008-09	4 700	6 000	9 600	15 600	10 900	300
2009-10	4 800	6 200	9 800	16 000	11 200	300
2010-11	5 000	6 400	10 000	16 400	11 400	200
2011-12	5 100	6 700	10 200	16 800	11 700	300
2012-13	5 300	6 900	10 400	17 300	12 100	400
2013-14	5 400	7 300	10 600	17 900	12 400	300
2014-15	5 600	7 600	10 800	18 500	12 800	400
2015-16	5 800	8 100	11 100	19 100	13 300	500
2016-17	6 000	8 500	11 300	19 800	13 800	500
2017-18	6 300	9 000	11 600	20 600	14 300	500
2018-19	6 500	9 500	11 900	21 300	14 800	500
2019-20	6 700	10 000	12 100	22 100	15 400	600
2020-21	7 000	10 500	12 400	23 000	16 000	600
2021-22	7 300	11 100	12 700	23 800	16 600	600
2022-23	7 500	11 700	13 000	24 800	17 200	600
2023-24	7 800	12 400	13 400	25 700	17 900	700
2024-25	8 100	13 000	13 700	26 700	18 600	700
2025-26	8 400	13 800	14 000	27 800	19 300	700
2026-27	8 700	14 500	14 300	28 900	20 100	800
2027-28	9 100	15 300	14 700	30 000	20 900	800
2028-29	9 400	16 200	15 000	31 200	21 800	900
2029-30	9 800	17 000	15 400	32 500	22 700	900
2030-31	10 200	18 000	15 800	33 800	23 600	900
2031-32	10 500	19 000	16 200	35 100	24 600	1 000

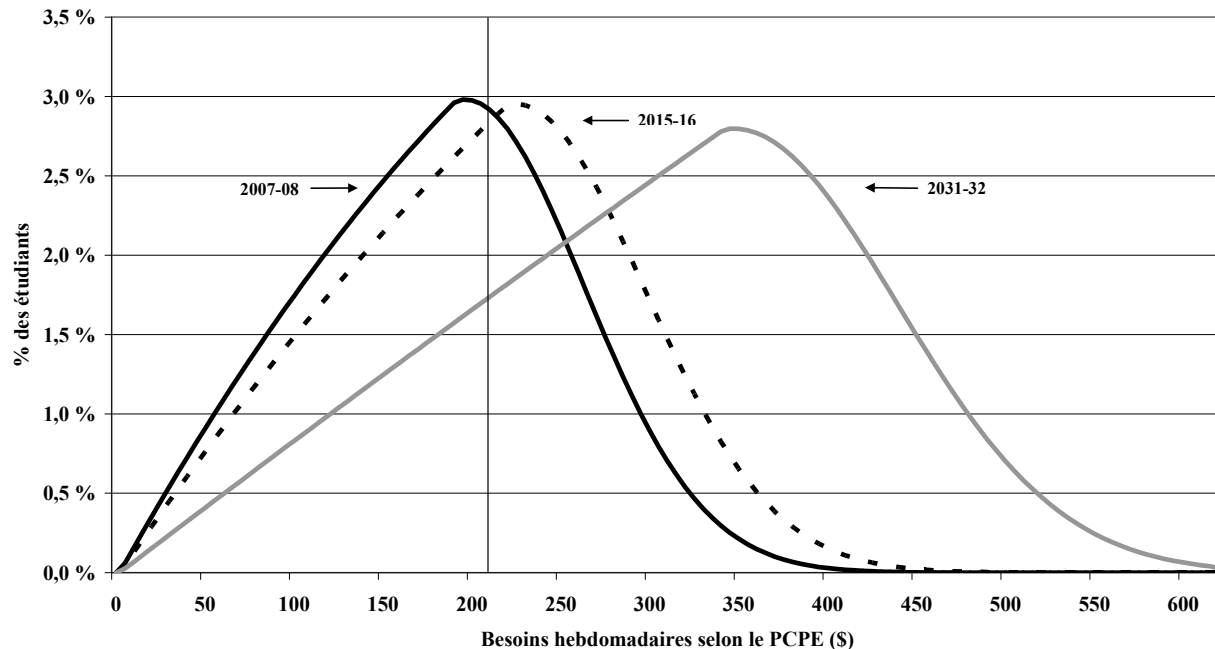
Le tableau 5 fait état des trois principales composantes des besoins des étudiants et des besoins moyens.

Les besoins moyens d'un étudiant augmentent car les dépenses progressent plus rapidement que les ressources. Les frais de scolarité représentent la principale cause d'augmentation des besoins des étudiants et sont ultimement indexés à 3,0 % au-delà du taux d'inflation. Par contre, les frais de scolarité se situaient en moyenne à 3,6 % au-dessus du taux d'inflation au cours des dix dernières années et à 5,2 % au-dessus de l'inflation au cours des quinze dernières années. Les autres dépenses qui incluent les livres, le logement, la nourriture et le transport, sont indexées au taux d'inflation. Les ressources augmentent moins rapidement que les frais de scolarité, soit à un taux d'indexation ultime de 1,3 % au-dessus du taux d'inflation. Le tableau 5 montre que les frais de scolarité moyens augmenteront, passant de 5 800 \$ en 2007-08 à 19 000 \$ en 2031-32. En pourcentage des ressources, les frais de scolarité progresseront, passant de 126 % en 2007-08 à 181 % en 2031-32.

L'analyse des données fournies par RHDS concernant l'évaluation des besoins pour les années de prêts antérieures à 2005-06 a montré que les besoins des étudiants au PCPE suivent de près une courbe de distribution normale. On obtient une meilleure correspondance en modifiant légèrement la courbe normale. Les changements apportés à la courbe normale sont décrits à l'annexe 3 de ce rapport. Les courbes des besoins pour les 25 prochaines années ont été projetées en utilisant les propriétés de la loi normale et la projection de l'augmentation des besoins sur 25 ans indiquée au tableau 5.

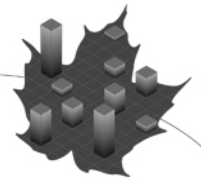


Graphique 2 Projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE



Le graphique 2 est une projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE pour trois années de la période de projection de vingt-cinq ans. L'aire sous chaque courbe successive augmente d'une année à l'autre et reflète par conséquent l'accroissement de la proportion d'étudiants au PCPE. La proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE correspond à la proportion d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire qui reçoivent un prêt en vertu du PCPE. La ligne verticale située à 210 \$ dans le graphique 2 représente la limite de prêt actuelle. Les étudiants dont les besoins se situent à droite de cette ligne recevront le prêt maximal. Ceux dont les besoins n'excèdent pas le prêt maximal sont admissibles à un prêt correspondant à la valeur totale de leurs besoins. L'impact d'une limite de prêt constante sur les nouveaux prêts émis est visible, puisque l'aire sous la courbe et à droite de la ligne verticale augmente avec le temps.

Au cours de la période de projection, les courbes normales modifiées s'aplanissent à mesure que les étudiants se déplacent vers la droite de la courbe en raison de l'accroissement de leurs besoins. Les besoins augmentent si les dépenses augmentent plus vite que les ressources, comme supposé pour cette analyse. Les données pour l'évaluation des besoins montrent que les étudiants ayant des besoins élevés disposent de ressources très modestes. Par conséquent, les étudiants qui se trouvent à droite du sommet de la courbe des besoins ont peu de ressources et constateront une forte augmentation de leurs besoins. Les étudiants qui se trouvent à gauche du sommet de la courbe verront leurs besoins augmenter dans une proportion inférieure à la moyenne puisque tout accroissement des besoins serait partiellement compensé par une hausse des ressources. Il est prévu que, à mesure que les besoins des étudiants augmenteront, les nouveaux participants admissibles feront leur entrée à gauche du sommet. De nouveaux étudiants participeront au PCPE parce que leurs besoins, autrefois négatifs, deviendront positifs, ou parce que leurs besoins auront suffisamment augmenté pour justifier une demande de prêt. À mesure que les besoins augmenteront, les participants devraient se déplacer vers la droite du sommet.

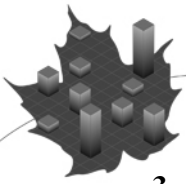


Le tableau 6 indique l'évolution des étudiants qui bénéficient d'un prêt pendant la période de projection de 25 ans. Un accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE est prévu puisque les frais de scolarité et les autres dépenses augmenteront plus vite que les ressources. Il s'agit de la principale cause d'augmentation des prêts émis pendant la période de 25 ans.

Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit de la multiplication du nombre d'étudiants inscrits à temps plein et de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE résultant de chaque courbe successive des besoins. Le tableau 6 montre que la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE devrait augmenter de 36 % à 52 %, ce qui correspond à 85 000 étudiants de plus. Par conséquent, le nombre d'étudiants au PCPE augmentera de 345 000 en 2006-07 à 430 000 en 2031-32.

Tableau 6 Bénéficiaires de prêts

Année de prêt	Étudiants à temps plein (en milliers)	Proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE (%)	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (%)
	(1)	(2)	(1) x (2)		
2006-07	954	36,2	345	-	-
2007-08	969	36,6	354	9	2,6
2008-09	981	36,7	360	6	1,7
2009-10	985	36,9	364	3	0,9
2010-11	982	37,1	364	-	0,1
2011-12	976	37,7	368	3	0,9
2012-13	972	38,2	371	4	1,0
2013-14	975	38,8	379	7	2,0
2014-15	976	39,3	384	5	1,4
2015-16	964	40,0	386	2	0,5
2016-17	946	40,6	384	-2	-0,5
2017-18	932	41,2	384	1	0,1
2018-19	920	41,8	385	1	0,2
2019-20	900	42,6	383	-2	-0,5
2020-21	873	43,1	377	-6	-1,6
2021-22	855	43,9	375	-1	-0,4
2022-23	846	44,5	377	1	0,3
2023-24	835	45,3	378	1	0,3
2024-25	821	45,9	377	-1	-0,3
2025-26	809	46,7	378	1	0,2
2026-27	805	47,3	380	3	0,8
2027-28	806	48,0	387	7	1,7
2028-29	808	49,1	397	10	2,5
2029-30	811	50,2	407	11	2,6
2030-31	813	51,2	417	9	2,3
2031-32	822	52,3	430	14	3,3



3. Nouveaux prêts émis

La présente section porte sur la détermination des nouveaux prêts émis au cours d'une année de prêt donnée. L'évolution du total des nouveaux prêts émis est surtout attribuable aux deux facteurs suivants : les besoins des étudiants et le pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal.

Premièrement, les besoins croissants des étudiants feront augmenter de plus en plus le total des nouveaux prêts émis puisqu'un nombre croissant d'étudiants deviendront admissibles à un prêt et en obtiendront un, alors que ceux qui étaient déjà admissibles à un prêt pourront se prévaloir d'un prêt plus important. Le tableau 7 montre que les besoins moyens des étudiants passeront de 10 425 \$ en 2006-07 à 24 596 \$ en 2031-32. Cette augmentation des besoins résulte en un plus grand nombre d'étudiants admissibles à un prêt. Toutefois, les prêts aux étudiants nouvellement admissibles sont plus petits, ce qui freine l'augmentation du montant moyen des prêts. Cela contribue de façon indirecte à ralentir la progression de la moyenne des prêts au cours de la période de projection de vingt-cinq ans puisqu'il est estimé que le nombre d'étudiants participant au PCPE grimpera de 85 000.

Deuxièmement, une limite de prêt constante restreindra la croissance des nouveaux prêts émis. Dans l'année de prêt 2005-06, la limite hebdomadaire de prêt a été augmentée à 210 \$, mais demeure constante par la suite. Initialement, il en a résulté une diminution importante du pourcentage des étudiants qui reçoivent le prêt maximal, puisque moins d'étudiants étaient admissibles à un prêt correspondant à ce montant. Cependant, au fil du temps, puisque les besoins des étudiants augmentent et que la limite demeure constante, le pourcentage des étudiants qui reçoivent le prêt maximal continuera d'augmenter.

En fait, le tableau 7 montre que la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal passe de 35,1 % en 2006-07 à 77,4 % en 2031-32. Ces étudiants ne verront donc pas leur prêt augmenter même si leurs dépenses augmentent. Dans environ dix ans, la situation sera la même que lorsque la limite de prêt hebdomadaire fut augmentée à 210 \$, soit un peu plus que la moitié des étudiants qui reçoivent le prêt maximal. Le graphique 2 illustre cette situation et montre que la proportion d'étudiants dont les besoins sont supérieurs à la limite de prêt augmente pendant la période de projection.

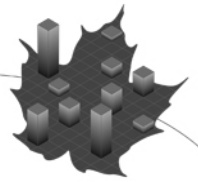


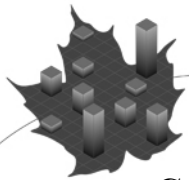
Tableau 7 Augmentation des nouveaux prêts émis

Année de prêt	Besoins moyens des étudiants (\$)	Augmentation (%)	% des étudiants à la limite	Nouveaux prêts émis (millions \$)	Augmentation (%)	Étudiants au PCPE (milliers)	Augmentation (%)	Montant des prêts moyens (\$)	Augmentation (%)
	(1)		(2)	(3)		(4)		(3) / (4)	
2006-07	10 425	-	35,1	1 912	-	345	-	5 541	-
2007-08	10 627	1,9	35,8	1 970	3,0	354	2,6	5 560	0,3
2008-09	10 900	2,6	37,1	2 017	2,4	360	1,7	5 599	0,7
2009-10	11 172	2,5	38,4	2 051	1,7	364	0,9	5 639	0,7
2010-11	11 443	2,4	39,7	2 068	0,8	364	0,1	5 678	0,7
2011-12	11 739	2,6	41,2	2 101	1,6	368	0,9	5 715	0,7
2012-13	12 069	2,8	43,2	2 143	2,0	371	1,0	5 769	1,0
2013-14	12 437	3,1	45,0	2 202	2,8	379	2,0	5 814	0,8
2014-15	12 848	3,3	46,9	2 251	2,2	384	1,4	5 864	0,9
2015-16	13 306	3,6	48,9	2 282	1,4	386	0,5	5 914	0,9
2016-17	13 790	3,6	50,9	2 291	0,4	384	-0,5	5 969	0,9
2017-18	14 299	3,7	52,7	2 311	0,9	384	0,1	6 014	0,7
2018-19	14 831	3,7	54,9	2 337	1,1	385	0,2	6 071	1,0
2019-20	15 389	3,8	56,8	2 345	0,3	383	-0,5	6 119	0,8
2020-21	15 973	3,8	58,7	2 325	-0,8	377	-1,6	6 169	0,8
2021-22	16 585	3,8	60,6	2 334	0,4	375	-0,4	6 218	0,8
2022-23	17 226	3,9	62,6	2 361	1,1	377	0,3	6 269	0,8
2023-24	17 898	3,9	64,3	2 385	1,0	378	0,3	6 311	0,7
2024-25	18 602	3,9	66,3	2 397	0,5	377	-0,3	6 362	0,8
2025-26	19 340	4,0	67,9	2 418	0,9	378	0,2	6 404	0,6
2026-27	20 114	4,0	69,7	2 453	1,5	380	0,8	6 448	0,7
2027-28	20 926	4,0	71,3	2 511	2,4	387	1,7	6 488	0,6
2028-29	21 778	4,1	72,8	2 589	3,1	397	2,5	6 527	0,6
2029-30	22 673	4,1	74,5	2 674	3,3	407	2,6	6 566	0,6
2030-31	23 611	4,1	75,9	2 750	2,9	417	2,3	6 602	0,6
2031-32	24 596	4,2	77,4	2 857	3,9	430	3,3	6 639	0,6

Le tableau 7 indique l'augmentation annuelle des nouveaux prêts émis pendant la période de projection de 25 ans. Les nouveaux prêts émis passent de 1 912 millions de dollars en 2006-07 à 2 857 millions de dollars en 2031-32, soit une progression moyenne de 1,6 % par année. La croissance annuelle des nouveaux prêts émis est attribuable à deux facteurs : la progression annuelle moyenne du nombre d'étudiants au PCPE représente 0,9 % de la hausse, tandis que la progression annuelle moyenne des prêts moyens représente 0,7 %. Le montant des prêts moyens est déterminé à l'aide du ratio des nouveaux prêts émis sur le nombre d'étudiants au PCPE. La progression du montant des prêts moyens est freinée par le niveau constant de la limite de prêt.

L'évolution des nouveaux prêts émis est fonction de l'accroissement du nombre d'étudiants devenant admissibles en raison de la progression des besoins. Le montant des prêts moyens est peu touché car la limite de prêt est constante pendant la période de 25 ans. Toute augmentation significative de la limite aurait un impact appréciable sur le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis à long terme.

Une analyse de sensibilité montrant l'effet de l'indexation annuelle de la limite selon le taux d'inflation est présentée à l'annexe 4. Ce scénario démontre que le taux de croissance des nouveaux prêts émis est nettement plus élevé lorsque la limite de prêt est augmentée de manière à refléter l'évolution des besoins des étudiants.



C. Projections du portefeuille

Cette section présente les projections du portefeuille pour les trois régimes. Les montants des prêts pendant les études représentent les prêts émis aux étudiants présentement au niveau postsecondaire. L'intérêt sur ces prêts est subventionné par le gouvernement à part entière pour les étudiants à temps plein. Les prêts en cours de remboursement correspondent à la portion impayée des prêts consolidés auprès des institutions financières (ou du gouvernement).

1. Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés

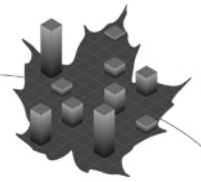
Les régimes de prêts garantis et à risques partagés s'appliquent aux prêts émis avant août 2000. Certains étudiants qui ont reçu un prêt dans le cadre de ces régimes sont toujours aux études ou n'ont pas fini de rembourser leurs prêts. Le tableau 8 présente les projections des prêts garantis et à risques partagés, de même que la projection des prêts à risques partagés en défaut, rachetés par le gouvernement (principal seulement). La projection des prêts à risques partagés en défaut est nécessaire pour déterminer à quel moment le maximum pour le montant total des prêts d'études impayés, prévu dans la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, sera atteint.

Le tableau 8 montre que le portefeuille de prêts garantis sera progressivement éliminé au cours des douze prochaines années et celui des prêts à risques partagés sera éliminé six ans plus tard.

Au 31 juillet 2007, les prêts garantis et à risques partagés en défaut détenus par le gouvernement et assujettis à des recouvrements futurs totalisent environ 861 millions de dollars (principal et intérêt). Les prêts garantis en défaut ne sont pas inclus dans la projection du tableau 8. Dans les Comptes publics, le gouvernement établit une provision séparée pour les garanties de prêts. Ce calcul de provision n'est pas inclus dans le présent rapport.

Tableau 8 Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés

Au 31 juillet	Prêt garantis			Prêts à risques partagés			
	Prêts pendant les études (avec institutions financières)	Prêts en cours de remboursement (millions \$)	Total	Prêt pendant les études (avec institutions financières)	Prêts en cours de remboursement (millions \$)	Prêts en défaut (rachetés par le gouvernement)	Total
2007	17	143	161	171	2 562	191	2 924
2008	10	100	110	96	2 076	181	2 353
2009	4	70	73	47	1 670	168	1 884
2010	-	49	49	20	1 254	151	1 425
2011	-	32	32	10	909	133	1 052
2012	-	20	20	3	638	113	754
2013	-	13	13	-	426	93	519
2014	-	8	8	-	275	75	350
2015	-	6	6	-	171	56	227
2016	-	4	4	-	106	40	146
2017	-	2	2	-	63	27	90
2018	-	1	1	-	34	18	52
2019	-	1	1	-	17	11	28
2020	-	-	-	-	8	7	14
2021	-	-	-	-	4	4	7
2022	-	-	-	-	2	2	4
2023	-	-	-	-	1	1	2
2024	-	-	-	-	0	0	1
2025	-	-	-	-	0	0	1
2026	-	-	-	-	-	-	-



2. Portefeuille de prêts directs et provisions

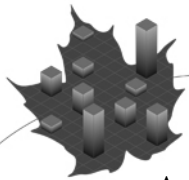
En vertu du Régime de prêts directs, conformément au chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il faut établir une provision à titre de dépenses de programme, puisque les prêts sont émis par le gouvernement et non par les institutions financières. Cette provision est constituée pour couvrir tous les coûts nets futurs et le risque de perte associé aux prêts. Ainsi, une provision permet d'éviter de surévaluer les revenus du Programme, car elle tient compte immédiatement des risques de pertes futures.

La projection du portefeuille de prêts directs englobe le solde des prêts non remboursés, la projection des prêts en défaut qui sont des prêts pour lesquels l'étudiant cesse de faire des versements, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt séparément) pour couvrir les risques futurs de défaut de paiement, nets des recouvrements, et la provision pour RDR pour couvrir les coûts futurs découlant de l'utilisation de cette mesure d'aide.

La projection du portefeuille de prêts directs figure au tableau 9. Cette projection est basée sur les répartitions de consolidation, de défaut de paiement et de recouvrement présentées à l'annexe 3. Les répartitions pour les défauts et recouvrements des prêts directs sont les mêmes que dans le rapport précédent. Le taux brut de défaut et le taux de recouvrement pour le futur demeurent inchangés à 20,0 % et 29,0 % respectivement.

Tableau 9 Portefeuille de prêts directs et provisions

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Provision pour		
					Créances irrécouvrables		RDR
					Principal	Intérêt	
	(millions \$)				(millions \$)		
2007	4 227	4 014	1 018	9 259	1 662	71	72
2008	4 476	4 638	1 213	10 326	1 923	110	77
2009	4 681	5 200	1 387	11 268	2 151	156	79
2010	4 848	5 706	1 571	12 125	2 376	213	81
2011	4 972	6 149	1 748	12 868	2 584	280	81
2012	5 085	6 506	1 913	13 504	2 774	356	80
2013	5 194	6 805	2 064	14 063	2 949	439	79
2014	5 314	7 072	2 200	14 587	3 112	526	78
2015	5 434	7 311	2 321	15 067	3 260	612	76
2016	5 537	7 527	2 430	15 493	3 395	696	74
2017	5 609	7 712	2 531	15 853	3 513	775	72
2018	5 676	7 865	2 625	16 166	3 619	847	70
2019	5 743	8 004	2 712	16 459	3 714	914	68
2020	5 792	8 119	2 791	16 702	3 799	975	65
2021	5 805	8 214	2 862	16 882	3 869	1 029	62
2022	5 827	8 282	2 924	17 034	3 931	1 079	60
2023	5 866	8 336	2 979	17 181	3 986	1 122	57
2024	5 912	8 394	3 026	17 331	4 036	1 161	54
2025	5 950	8 449	3 066	17 465	4 079	1 195	52
2026	5 994	8 497	3 102	17 594	4 116	1 226	50
2027	6 055	8 545	3 135	17 735	4 150	1 252	48
2028	6 146	8 601	3 164	17 911	4 184	1 276	46
2029	6 274	8 673	3 193	18 140	4 221	1 296	45
2030	6 429	8 774	3 223	18 426	4 260	1 315	44
2031	6 595	8 915	3 257	18 767	4 298	1 332	44
2032	6 798	9 085	3 296	19 179	4 337	1 347	44



RAPPORT ACTUARIEL

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

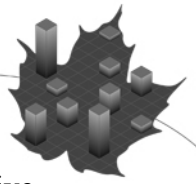
Au 31 juillet 2007, le portefeuille de prêts directs s'élève à 9,3 milliards de dollars. Ce montant découle des prêts émis au cours des années de prêt 2000-01 à 2006-07 (11,8 milliards de dollars), majorés de l'intérêt couru pendant les périodes de grâce se rapportant à ces sept années, puis réduits des remboursements et des prêts pardonnés. Les prêts en défaut font partie de l'actif et sont inclus dans les projections du portefeuille de prêts directs. Le portefeuille croîtra rapidement pour atteindre 13,5 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. À la fin de l'année de prêt 2031-32, il atteindra 19,2 milliards de dollars.

Comparativement à l'évaluation en date du 31 juillet 2006, il n'y a pas de variations importantes pour les portefeuilles de prêts aux études et en défaut, tandis que la valeur des prêts en cours de remboursement est plus faible, puisque le remboursement total de principal a été plus élevé que prévu. Pour projeter les paiements de principal, une période de remboursement de 114 mois est utilisée. Certains emprunteurs font des paiements qui excèdent ceux calculés à l'aide de la période de 114 mois et une hypothèse de paiements accélérés est utilisée pour en tenir compte. Depuis 2005-06, des lignes directrices de RHDS suggèrent une période d'amortissement des prêts consolidés en fonction de la valeur du prêt. L'intention est d'éviter de faibles mensualités tout en assurant une période de remboursement raisonnable.

Provision pour créances irrécouvrables – principal : le tableau 10 contient les détails servant à calculer le portefeuille de prêts directs en défaut et la provision pour créances irrécouvrables – principal.

Tableau 10 Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal

Année de prêt	Portefeuille de prêts en défaut					Provision pour créances irrécouvrables - principal			
	Solde au 1 ^{er} août	Prêts en défaut	Prêts recouvrés et pardonnés	Radiations	Solde au 31 juillet	Provision au 1 ^{er} août	Radiations	Provision au 31 juillet	Dépenses annuelles
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1+2) - (3+4)	(1)	(2)	(3)	(3) - (1 - 2)
	(millions \$)					(millions \$)			
2006-2007	853	250	85	-	1 018	1 402	-	1 662	260
2007-2008	1 018	277	82	-	1 213	1 662	-	1 923	261
2008-2009	1 213	298	86	38	1 387	1 923	38	2 151	265
2009-2010	1 387	317	89	44	1 571	2 151	44	2 376	269
2010-2011	1 571	332	93	63	1 748	2 376	63	2 584	271
2011-2012	1 748	346	96	84	1 913	2 584	84	2 774	275
2012-2013	1 913	356	100	105	2 064	2 774	105	2 949	280
2013-2014	2 064	366	104	126	2 200	2 949	126	3 112	288
2014-2015	2 200	375	109	145	2 321	3 112	145	3 260	294
2015-2016	2 321	384	113	163	2 430	3 260	163	3 395	298
2016-2017	2 430	393	112	180	2 531	3 395	180	3 513	298
2017-2018	2 531	401	112	195	2 625	3 513	195	3 619	301
2018-2019	2 625	408	113	208	2 712	3 619	208	3 714	304
2019-2020	2 712	413	114	220	2 791	3 714	220	3 799	304
2020-2021	2 791	418	117	231	2 862	3 799	231	3 869	301
2021-2022	2 862	422	119	240	2 924	3 869	240	3 931	302
2022-2023	2 924	424	121	249	2 979	3 931	249	3 986	305
2023-2024	2 979	426	122	257	3 026	3 986	257	4 036	307
2024-2025	3 026	429	124	264	3 066	4 036	264	4 079	307
2025-2026	3 066	432	125	271	3 102	4 079	271	4 116	308
2026-2027	3 102	435	126	276	3 135	4 116	276	4 150	310
2027-2028	3 135	438	127	281	3 164	4 150	281	4 184	315
2028-2029	3 164	442	128	285	3 193	4 184	285	4 221	322
2029-2030	3 193	448	129	289	3 223	4 221	289	4 260	328
2030-2031	3 223	457	131	292	3 257	4 260	292	4 298	330
2031-2032	3 257	467	133	295	3 296	4 298	295	4 337	334



Afin de déterminer le montant de la provision à un moment spécifique, une approche prospective est utilisée, basée sur une image du portefeuille à ce moment. Cette approche détermine la valeur de la provision selon l'état des prêts. Elle tient compte des résultats des cohortes antérieures et permet de reconnaître plus rapidement les nouvelles tendances pour les cohortes actuelles et les nouvelles cohortes de prêts.

Le calcul de la provision est séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : en cours d'études, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses de taux futurs de défaut et recouvrement sont appliquées à ces portefeuilles pour déterminer la provision qui doit être établie pour couvrir les radiations futures.

Premièrement, une provision sur le solde des prêts en cours d'études est déterminée en utilisant le taux de provision de 14,8 %. Ce taux est plus élevé que le taux de 14,6 %, utilisé dans le rapport précédent, qui correspond à un taux de défaut net de 14,2 % ajusté à la hausse de 0,4 % pour l'intérêt accumulé pendant la période de grâce. Un ajustement à la hausse est nécessaire parce que le taux de provision est appliqué aux prêts émis et non aux prêts consolidés. La différence entre les prêts à l'émission et les prêts à la consolidation est l'intérêt accumulé pendant la période de grâce, lequel est capitalisé lors de la consolidation. Le taux net de défaut projeté est le même que dans le rapport précédent, soit 14,2 %. Par contre, l'ajustement pour l'intérêt accumulé pendant la période de grâce est augmenté à 0,6 % en raison de :

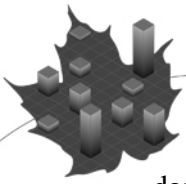
- 1) L'évolution du taux d'emprunt de l'étudiant depuis l'établissement de l'ajustement.
- 2) L'expérience de l'intérêt capitalisé annuellement. Théoriquement, cet intérêt devrait représenter environ six mois (la période de grâce) d'intérêt accumulé sur le montant net de principal consolidé en utilisant le taux d'emprunt de l'étudiant. Cependant, en pratique, l'intérêt annuel capitalisé représente plus de six mois d'intérêt accumulé sur les consolidations nettes. Cette situation peut s'expliquer par le fait que certains étudiants ne confirment pas leur inscription à l'intérieur de six mois ou plus de six mois s'écoulent entre deux périodes d'études. L'annexe 3 contient plus de détails.

Le taux de provision de 14,8 % est appliqué au solde des prêts en cours d'études calculé à la fin de chaque année de prêt comme suit :

- le solde des prêts en cours d'études à la fin de l'année précédente;
- plus les prêts émis au cours de l'année;
- moins la somme des paiements préalables, des subventions canadiennes d'accès et des prêts pardonnés pour les prêts en cours d'études et au cours de la période de six mois suivant la fin des études; et
- moins la valeur des prêts consolidés au cours de l'année.

Deuxièmement, une provision sur le solde des prêts en cours de remboursement est déterminée en utilisant un taux correspondant à la proportion de défauts projetés qui ne seront pas recouverts. Finalement, une provision est déterminée sur le solde des prêts en défaut qui ne seront pas recouverts. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – principal correspond à l'écart entre la provision totale calculée à la fin d'une année et la provision totale à la fin de l'année précédente. Il s'agit de l'ajustement requis à la provision.

Le taux futur de défaut et le taux de recouvrement des cohortes de défaut futures demeurent identiques à ceux du rapport précédent, soit 20 % et 29 % respectivement. Ils demeurent constants pour chaque année de prêt. L'hypothèse utilisée pour les radiations est la même que



dans le rapport précédent et consiste en une répartition sur 21 ans, débutant la cinquième année suivant le défaut. Cependant, l'expérience démontre que les radiations projetées dans le dernier rapport pour l'année de prêt 2006-07 (1 million de dollars) ne se sont pas réalisées. De plus, aucun montant significatif de radiation n'est prévu pour l'année de prêt 2007-08. Pour cette raison, les radiations prévues pour les années de prêt 2006-07 et 2007-08 sont ajoutées aux radiations projetées pour l'année de prêt 2008-09.

Pour l'année de prêt 2006-07, la dépense annuelle de 260 millions de dollars correspond à l'écart entre la nouvelle provision de 1 662 millions de dollars et la provision totale à la fin de 2005-06, laquelle avait été établie à 1 402 millions de dollars dans le rapport précédent. Pour fins de comparaison, si le taux de provision de 14,6 % avait été maintenu sur le solde des prêts en cours d'études, la provision en date du 31 juillet 2007 aurait été de 1 654 millions de dollars, résultant en une dépense annuelle de 252 millions de dollars.

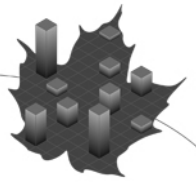
Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et du Développement social devrait inclure une provision en date du 31 mars 2008 correspondant à la provision de 1 662 millions de dollars au 31 juillet 2007, augmentée de 14,8 % du solde mensuel des prêts émis pour la période d'août 2007 à mars 2008.

Provision pour créances irrécouvrables – intérêt : en accord avec la pratique de recouvrement, l'intérêt est accumulé sur les prêts en défaut jusqu'à ce que ces derniers obtiennent le statut « irrécouvrable ». Une provision est établie pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais recouvré. La méthodologie pour le calcul de cette provision est améliorée dans ce rapport.

Premièrement, en se basant sur l'expérience des prêts directs, les taux de recouvrement et la proportion des prêts atteignant un statut « irrécouvrable » sont déterminés selon le nombre d'années depuis le défaut et le solde d'intérêt recouvrable au début de l'année. Un taux de provision est ensuite déterminé pour chaque année depuis le défaut. En général, les taux de provision ont diminué pour les cohortes antérieures de défaut comparativement au rapport précédent puisque les recouvrements de prêts directs ont été plus élevés que prévus.

Deuxièmement, l'hypothèse du taux de défaut brut pour la portion principal des prêts varie par année de défaut. Un taux brut de défaut de 35,4 % est utilisé pour les cohortes de défaut avant 2005-06. Ce taux est réduit à 23,7 % pour la cohorte de défaut 2005-06 et à 20,0 % pour les cohortes de défaut futures, à partir de 2006-07. Puisqu'il est prévu que le taux de défaut futur sera inférieur au taux passé, résultant en des montants de défaut projetés inférieurs, il est également prévu qu'il sera plus difficile de recouvrer ces prêts en défaut, résultant ainsi en un taux de recouvrement plus faible. Par conséquent, l'hypothèse du taux de recouvrement pour le principal est réduite, de 60 % pour les cohortes de défaut antérieures, à 29 % pour les cohortes de défaut futures à partir de 2006-07. Les résultats récents montrent une réduction des taux de recouvrement pour le principal et pour l'intérêt.

Les taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt doivent être ajustés pour refléter les taux de recouvrement plus faibles des cohortes de défaut futures. Par conséquent, trois différents ensembles de taux de provision, chacun variant selon le nombre d'années depuis le défaut, ont été déterminés : un ensemble pour les cohortes de défaut avant l'année de prêt 2005-06, un autre pour la cohorte de défaut 2005-06 et un dernier pour les cohortes de défaut après 2005-06. Pour le calcul de la provision au 31 juillet 2007, les taux utilisés correspondent à un mélange des trois ensembles selon le nombre d'années depuis le défaut. Le graphique 3 présente les trois ensembles de taux par année de défaut ainsi que les taux utilisés pour déterminer la provision au



31 juillet 2007. Ultimentement, seul l'ensemble de taux représenté par la courbe « cohortes de défaut après 2005-06 » sera utilisé. Les taux de provision sont montrés à l'annexe 3.

Graphique 3 Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt

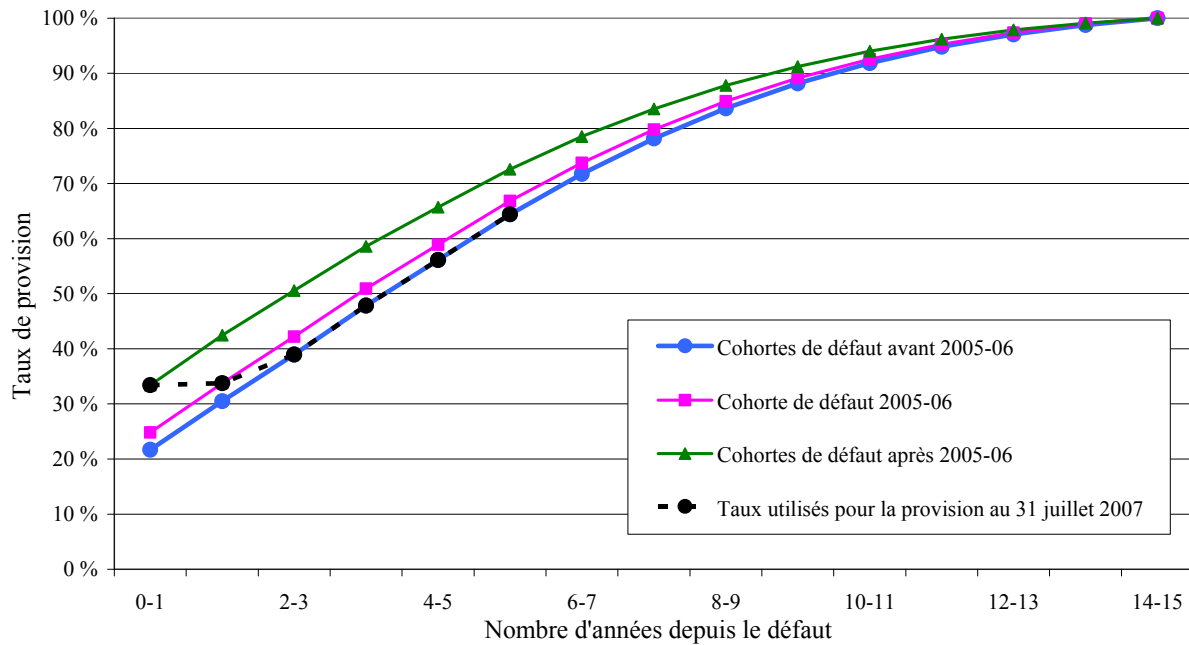
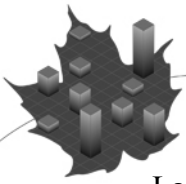


Tableau 11 Provision pour créances irrécouvrables – intérêt

Année de prêt	Provision au 1 ^{er} août (millions \$) (1)	Radiations (millions \$) (2)	Provision au 31 juillet (millions \$) (3)	Dépense de l'année (millions \$) (3) - (1 - 2)
2006-2007	46	-	71	25
2007-2008	71	-	110	40
2008-2009	110	2	156	48
2009-2010	156	3	213	60
2010-2011	213	5	280	72
2011-2012	280	9	356	85
2012-2013	356	15	439	98
2013-2014	439	22	526	109
2014-2015	526	32	612	118
2015-2016	612	43	696	127
2016-2017	696	55	775	134
2017-2018	775	68	847	140
2018-2019	847	79	914	146
2019-2020	914	90	975	151
2020-2021	975	100	1 029	155
2021-2022	1 029	110	1 079	159
2022-2023	1 079	119	1 122	163
2023-2024	1 122	127	1 161	166
2024-2025	1 161	134	1 195	168
2025-2026	1 195	141	1 226	171
2026-2027	1 226	146	1 252	173
2027-2028	1 252	151	1 276	175
2028-2029	1 276	156	1 296	177
2029-2030	1 296	160	1 315	178
2030-2031	1 315	163	1 332	180
2031-2032	1 332	166	1 347	182



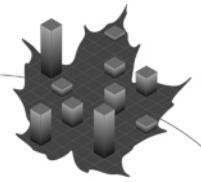
RAPPORT ACTUARIEL

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt pour les comptes recouvrables est déterminée à l'aide du solde des intérêts et du taux de provision selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut. Le taux de provision est établi à 33,4 % pour les intérêts dans la première année suivant le défaut et augmente chaque année par la suite. En vertu de cette méthode, le taux de provision croissant démontre que le recouvrement des défauts devient plus difficile à mesure que la durée depuis le défaut s'accroît. La provision sur les comptes irrécouvrables est 100 % et l'intérêt accumulé sur ces comptes est radié sur une période de 21 ans débutant la cinquième année suivant le défaut. La variation de la provision d'une année donnée et du solde de la provision de l'année précédente est comptabilisée à titre de dépenses annuelles. Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et du Développement social utilise cette méthode pour calculer la provision requise au 31 mars de chaque année, de même que la dépense annuelle. La provision au 31 mars 2008 est déterminée en utilisant les taux de provision montrés au tableau 2 et se situe à environ 106 millions de dollars.

En comparaison au rapport précédent, les provisions au début et à la fin de l'année de prêt 2006-07 sont inférieures parce que les montants de recouvrement réels sont plus élevés que ceux prévus en utilisant les distributions du rapport précédent. La provision au 31 juillet 2006 est de 46 millions de dollars. Sans le changement de méthodologie décrit précédemment, la provision au 31 juillet 2007 aurait été de 88 millions de dollars en utilisant les taux de provision du rapport précédent. En utilisant les nouveaux taux de provision, la provision est réduite à 71 millions de dollars, ce qui représente une dépense de 25 millions de dollars (71 – 46 millions \$) pour l'année de prêt 2006-07. Les radiations d'intérêt prévues pour les années de prêt 2006-07 et 2007-08 sont repoussées jusqu'à l'année de prêt 2008-09, laquelle est la première année où un montant significatif de radiations est prévu.



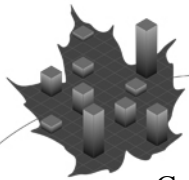
Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement : le tableau 12 présente les calculs relatifs à la projection de la provision pour RDR en vertu du Régime de prêts directs.

Tableau 12 Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement

Année de prêt	Provision au 1er août (millions \$)	Provision* (millions \$)	Dépenses de RDR (millions \$)	Provision au 31 juillet (millions \$) (1) + (2) - (3)
	(1)	(2)	(3)	
2006-2007	66	12	5	72
2007-2008	72	12	8	77
2008-2009	77	13	10	79
2009-2010	79	13	11	81
2010-2011	81	13	12	81
2011-2012	81	13	14	80
2012-2013	80	13	15	79
2013-2014	79	14	15	78
2014-2015	78	14	16	76
2015-2016	76	14	16	74
2016-2017	74	14	16	72
2017-2018	72	14	16	70
2018-2019	70	14	17	68
2019-2020	68	14	17	65
2020-2021	65	14	17	62
2021-2022	62	14	17	60
2022-2023	60	15	17	57
2023-2024	57	15	17	54
2024-2025	54	15	17	52
2025-2026	52	15	17	50
2026-2027	50	15	17	48
2027-2028	48	15	17	46
2028-2029	46	16	17	45
2029-2030	45	17	17	44
2030-2031	44	17	17	44
2031-2032	44	18	18	44

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).

Le taux de provision pour RDR (0,7 %) est le même que dans le rapport précédent. Les dépenses au titre de la RDR pour les régimes garanti et à risques partagés pour l'année de prêt 2006-07 ont diminuées comparativement à celles de l'année 2005-06. Le tableau 15 montre qu'il est prévu que les dépenses au titre de la RDR pour ces régimes continueront de diminuer, puisque ces régimes disparaîtront. Parallèlement, les dépenses au titre de la RDR pour le Régime de prêts directs augmenteront avec le temps. L'année de prêt 2005-06 était la première année dans laquelle un emprunteur était admissible à la RDR sous le régime de prêts directs. Dans l'année de prêt 2006-07, les dépenses du régime de prêts directs au titre de la RDR était de 5 millions de dollars, ce qui correspond au montant projeté dans le rapport précédent. Malheureusement, il n'y a pas de nouveau fichier de données sur la RDR disponible pour l'année de prêt 2006-07. Par conséquent, les hypothèses concernant la RDR n'ont pu être mises à jour et demeurent les mêmes que dans le rapport précédent puisque le montant payé au titre de la RDR pour les prêts directs en 2006-07 correspond au montant projeté dans le rapport précédent. Si les coûts observés au titre de la RDR diffèrent largement de ceux projetés, le taux de provision devra probablement être modifié. La situation continuera d'être examinée à mesure que les données seront disponibles.



RAPPORT ACTUARIEL

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

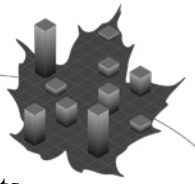
Comme pour la provision pour mauvaises créances – principal, le taux de provision de 0,7 % est appliqué au solde, plutôt qu’au total, des prêts émis. Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et du Développement social utilise cette méthodologie pour déterminer la provision au 31 mars de chaque année.

Aux fins de comparaison, le tableau 13 présente le portefeuille de prêts directs en dollars constants de 2007. À partir de l’année de prêt 2016-17, la valeur du portefeuille diminue parce que le taux d’inflation présumé est plus élevé que le taux de croissance du portefeuille (tableau 9).

Tableau 13 Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de \$ constants de 2007)¹

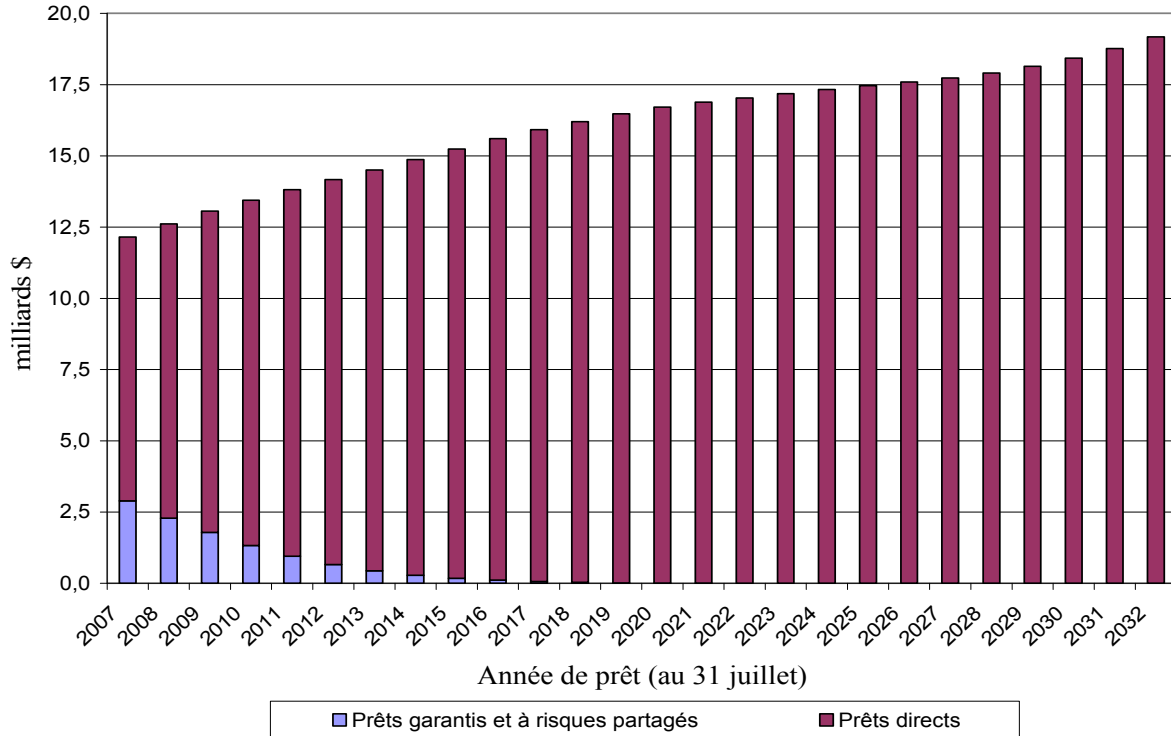
Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Provision pour		
					Créances irrécouvrables		
					Principal	Intérêt	RDR
2007	4 227	4 014	1 018	9 259	1 662	71	72
2008	4 388	4 547	1 189	10 124	1 885	108	75
2009	4 499	4 998	1 333	10 830	2 067	150	76
2010	4 564	5 372	1 479	11 415	2 237	201	76
2011	4 580	5 664	1 610	11 853	2 380	258	75
2012	4 578	5 858	1 722	12 159	2 498	321	72
2013	4 567	5 984	1 815	12 366	2 593	386	70
2014	4 559	6 067	1 887	12 513	2 669	451	67
2015	4 544	6 113	1 941	12 598	2 726	512	64
2016	4 508	6 128	1 978	12 614	2 764	567	60
2017	4 447	6 114	2 006	12 567	2 785	614	57
2018	4 382	6 071	2 026	12 479	2 793	654	54
2019	4 317	6 016	2 038	12 371	2 792	687	51
2020	4 239	5 942	2 043	12 224	2 780	713	48
2021	4 137	5 854	2 039	12 030	2 757	734	45
2022	4 043	5 747	2 029	11 820	2 727	748	41
2023	3 964	5 632	2 013	11 608	2 693	758	38
2024	3 889	5 522	1 990	11 401	2 655	764	36
2025	3 812	5 412	1 964	11 188	2 613	766	33
2026	3 739	5 300	1 935	10 974	2 567	765	31
2027	3 677	5 190	1 904	10 771	2 520	760	29
2028	3 635	5 086	1 871	10 592	2 474	754	27
2029	3 612	4 994	1 839	10 445	2 430	747	26
2030	3 605	4 919	1 807	10 331	2 389	737	25
2031	3 601	4 867	1 778	10 246	2 347	727	24
2032	3 614	4 829	1 752	10 195	2 306	716	24

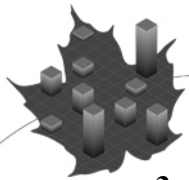
¹ Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2007 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l’indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l’année en cause sur l’IPC cumulatif de 2007.



Le graphique 4 illustre la projection du portefeuille de prêts séparément pour le Régime de prêts directs et les régimes de prêts garantis et à risques partagés. Les prêts garantis et les prêts à risques partagés sont progressivement éliminés au fil du temps.

Graphique 4 Projections du portefeuille de prêts





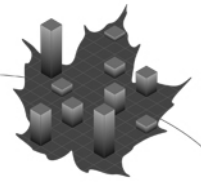
3. Maximum pour le montant total des prêts d'études impayés

La *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* prévoit un maximum pour le montant total des prêts d'études impayés en vertu du PCPE. La limite actuelle, comme mentionné à l'article 13 de la Loi, est de quinze milliards de dollars. Cette limite était auparavant de cinq milliards de dollars et a été modifiée en 2000. La *loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux régimes de prêts à risques partagés et directs. Le montant total des prêts d'études impayés correspond à la portion principal de tous les prêts émis qui ne sont pas encore remboursés, ce qui comprend le principal des prêts pendant les études, en cours de remboursement et en défaut. Le tableau 14 présente les projections du montant total des prêts d'études, à risques partagés et directs, impayés.

Au 31 juillet 2007, le montant total des prêts d'études impayés pour les prêts à risques partagés et directs est 12,2 milliards de dollars. Cette projection démontre que la limite de 15 milliards de dollars sera atteinte dans l'année de prêt 2014-15. Toutefois, en raison des variations dans l'année, le montant total des prêts pourrait dépasser la limite avant l'année de prêt 2014-15.

Tableau 14 Montant total des prêts d'études impayés – prêts à risques partagés et directs

Au 31 juillet	Total des prêts à risques partagés	Total des prêts directs	Total
	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)
2007	2 924	9 259	12 183
2008	2 353	10 326	12 680
2009	1 884	11 268	13 152
2010	1 425	12 125	13 550
2011	1 052	12 868	13 921
2012	754	13 504	14 258
2013	519	14 063	14 582
2014	350	14 587	14 937
2015	227	15 067	15 294
2016	146	15 493	15 639
2017	90	15 853	15 943
2018	52	16 166	16 218
2019	28	16 459	16 487
2020	14	16 702	16 716
2021	7	16 882	16 889
2022	4	17 034	17 038
2023	2	17 181	17 183
2024	1	17 331	17 332
2025	1	17 465	17 466
2026	-	17 594	17 594
2027	-	17 735	17 735
2028	-	17 911	17 911
2029	-	18 140	18 140
2030	-	18 426	18 426
2031	-	18 767	18 767
2032	-	19 179	19 179



D. Projection du coût net du Programme

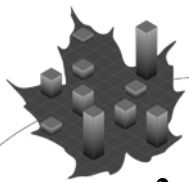
1. Dépenses liées aux étudiants

La plus importante composante des dépenses du PCPE a trait au soutien offert aux étudiants durant leurs périodes d'études et de remboursement. Ces dépenses comprennent la bonification d'intérêt, les dépenses pour exemption d'intérêt et la provision (ou dépense) pour réduction de la dette en cours de remboursement aux termes des divers régimes. Les dépenses relatives aux Subventions canadiennes pour études et subventions canadiennes d'accès appuient directement les étudiants sous forme de bourse plutôt que sous forme de prêt.

Tableau 15 Dépenses liées aux étudiants

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés et garantis			Subventions canadiennes (millions \$)	Total (millions \$)
	Bonification d'intérêt	Exemption d'intérêt	Provision* pour la RDR	Bonification d'intérêt	Exemption d'intérêt	Dépense pour la RDR		
	(millions \$)			(millions \$)				
2006-2007	191,0	67,3	11,9	9,2	18,0	15,6	146,4	459,4
2007-2008	185,5	70,8	12,3	4,1	10,5	13,3	152,9	449,5
2008-2009	191,6	72,8	12,5	1,9	6,2	7,0	156,3	448,2
2009-2010	209,0	79,3	12,7	0,8	3,6	3,8	159,2	468,5
2010-2011	220,0	85,5	12,8	0,4	1,8	2,1	161,5	484,0
2011-2012	231,8	88,7	13,0	0,1	1,1	1,1	164,4	500,1
2012-2013	248,6	91,4	13,2	-	0,6	0,9	167,7	522,5
2013-2014	266,4	92,8	13,6	-	0,3	0,7	171,8	545,5
2014-2015	284,7	94,1	13,9	-	0,1	0,4	175,7	568,9
2015-2016	302,8	95,3	14,1	-	-	0,2	179,0	591,4
2016-2017	312,4	96,3	14,1	-	-	0,1	181,6	604,5
2017-2018	316,1	97,0	14,2	-	-	-	184,8	612,1
2018-2019	319,8	97,4	14,4	-	-	-	188,2	619,8
2019-2020	322,7	97,6	14,4	-	-	-	191,0	625,7
2020-2021	323,7	97,6	14,3	-	-	-	192,8	628,4
2021-2022	324,8	97,2	14,3	-	-	-	195,8	632,1
2022-2023	326,8	96,6	14,5	-	-	-	199,5	637,4
2023-2024	329,3	95,9	14,6	-	-	-	203,2	643,1
2024-2025	331,5	95,4	14,7	-	-	-	206,5	648,1
2025-2026	334,0	94,9	14,9	-	-	-	210,2	653,9
2026-2027	337,2	95,6	15,1	-	-	-	214,5	662,4
2027-2028	342,1	96,4	15,5	-	-	-	219,7	673,7
2028-2029	348,9	97,5	16,0	-	-	-	225,8	688,2
2029-2030	357,4	99,1	16,5	-	-	-	232,2	705,2
2030-2031	366,6	101,1	17,0	-	-	-	238,4	723,1
2031-2032	377,7	103,5	17,7	-	-	-	245,7	744,5

* La provision pour les nouveaux prêts émis est établie selon l'année de prêt (dans les Comptes publics elle est établie selon l'année fiscale).



RAPPORT ACTUARIEL

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

2. Dépenses liées au risque

Les risques financiers associés à l'émission des prêts aux étudiants constituent une autre catégorie de dépenses pour le gouvernement. Plus particulièrement, le risque de défaut de remboursement d'un prêt et le risque de pardon de prêt en cas de décès ou d'invalidité d'un étudiant sont inclus dans cette section.

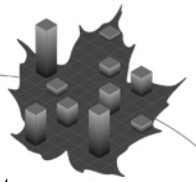
Tableau 16 Risques pour le gouvernement

Année de prêt	Prêts directs		Prêts à risques partagés		Prêts garantis	Prêts pardonnés	Total
	Provisions pour créances irrécouvrables		Prime de risque	Rachat et Remboursement aux IF	Réclamations pour prêts en défaut		
	Principal	Intérêt					
	(millions \$)		(millions \$)		(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)
2006-2007	260,3	24,6	3,8	3,9	12,0	8,7	313,2
2007-2008	260,9	39,6	3,7	5,3	8,2	9,3	327,0
2008-2009	265,5	47,9	2,5	5,0	6,1	10,0	336,9
2009-2010	269,1	59,8	1,3	3,8	4,8	10,6	349,6
2010-2011	270,5	72,4	0,5	3,2	3,4	11,3	361,3
2011-2012	274,6	85,2	0,3	2,7	1,6	11,9	376,4
2012-2013	280,0	97,9	0,2	2,4	0,8	12,4	393,7
2013-2014	287,8	108,7	-	1,9	0,4	12,9	411,7
2014-2015	294,1	118,5	-	1,5	0,2	13,4	427,5
2015-2016	297,6	126,9	-	1,0	0,1	13,8	439,5
2016-2017	298,2	134,0	-	0,7	0,1	14,2	447,2
2017-2018	300,6	140,2	-	0,4	-	14,6	455,8
2018-2019	303,9	145,8	-	0,3	-	14,9	464,9
2019-2020	304,5	150,8	-	0,2	-	15,2	470,7
2020-2021	301,2	155,3	-	0,1	-	15,5	472,1
2021-2022	301,8	159,2	-	0,1	-	15,7	476,8
2022-2023	304,6	162,7	-	-	-	15,9	483,2
2023-2024	306,7	165,7	-	-	-	16,1	488,5
2024-2025	306,9	168,4	-	-	-	16,2	491,5
2025-2026	307,9	170,8	-	-	-	16,4	495,1
2026-2027	310,4	172,9	-	-	-	16,5	499,8
2027-2028	315,3	174,9	-	-	-	16,6	506,7
2028-2029	322,2	176,6	-	-	-	16,8	515,6
2029-2030	328,1	178,3	-	-	-	16,9	523,3
2030-2031	330,1	179,9	-	-	-	17,1	527,1
2031-2032	333,9	181,7	-	-	-	17,4	533,0

En vertu du Régime de prêts directs, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) représentent le coût des risques assumés par le gouvernement, résultant de sa participation directe au versement de prêts aux étudiants.

En vertu du Régime de prêts à risques partagés, une prime de risque est versée aux institutions financières par le gouvernement en fonction de la valeur des prêts consolidés au cours d'une année donnée. Les frais encourus pour le rachat des prêts par le gouvernement, et le remboursement aux institutions financières de certaines sommes recouvrées à l'égard de ces prêts, sont deux autres dépenses associées au Régime de prêts à risques partagés.

Les prêts rachetés n'existent que dans le cadre du Régime de prêts à risques partagés. Il s'agit d'une procédure qui permet aux institutions financières de transférer une partie du risque au gouvernement. Selon l'entente, le gouvernement n'est tenu de racheter que les prêts en défaut depuis au moins 12 mois, à concurrence de 3 % du montant annuel total des prêts en cours de remboursement. Les institutions financières décident si elles souhaitent vendre les prêts en

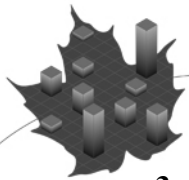


défaut et, dans l'affirmative, elles déterminent lesquels elles désirent vendre. Le coût du rachat pour le gouvernement correspond à 5 % de la valeur des prêts rachetés.

Le montant intégral des sommes recouvrées à l'égard des prêts étudiants rachetés en vertu du Régime de prêts à risques partagés est considéré comme un revenu et est inclus au tableau 18. Conformément à l'entente, les montants recouverts à même les remboursements d'impôt sur le revenu sont partagés avec l'institution financière. L'institution financière participante reçoit un remboursement égal à 75 % de la somme recouvrée au moyen du remboursement d'impôt sur le revenu en excédent du coût du rachat.

Dans le Régime de prêts garantis, les demandes de règlement payées par le gouvernement pour les prêts en défaut constituent une dépense de Programme puisque le gouvernement assume entièrement le risque lié au défaut de paiement de ces prêts. Dans les Comptes publics, ils sont comptabilisés à titre d'éléments d'actif, pour lesquels des provisions pour les garanties de prêts et pour les prêts en défaut sont établies.

Les prêts pardonnés correspondent aux prêts qui sont exemptés de remboursement à la suite d'un décès ou d'une invalidité permanente pendant la période d'études ou de remboursement.



RAPPORT ACTUARIEL

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

3. Autres dépenses

Un montant compensatoire est versé directement à la province et aux territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les provinces et territoire participants reçoivent un montant pour payer les frais d'administration encourus en vertu du PCPE.

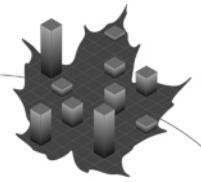
Les frais totaux d'administration du PCPE correspondent aux frais payés aux provinces et territoires participants, aux frais de recouvrement des prêts et aux frais généraux d'administration, lesquels incluent les dépenses encourues par les ministères concernés et les frais versés aux fournisseurs de services.

Tableau 17 Résumé des dépenses

Année de prêt	Dépenses liées aux étudiants	Risques pour le gouvernement	Montant compensatoire*	Frais d'administration			Dépenses totales
				versés aux provinces	de recouvrement	généraux	
	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)			(millions \$)
2006-2007	459,4	313,2	117,6	13,6	11,2	137,7	1 052,7
2007-2008	449,5	327,0	115,8	13,9	10,9	136,8	1 053,9
2008-2009	448,2	336,9	113,8	14,3	10,9	136,6	1 060,7
2009-2010	468,5	349,6	115,4	14,7	10,9	137,1	1 096,1
2010-2011	484,0	361,3	119,2	15,1	10,8	141,1	1 131,5
2011-2012	500,1	376,4	124,5	15,5	11,0	145,4	1 172,8
2012-2013	522,5	393,7	128,8	16,0	11,3	150,1	1 222,4
2013-2014	545,5	411,7	136,0	16,6	11,7	155,2	1 276,8
2014-2015	568,9	427,5	145,3	17,2	12,1	160,9	1 331,8
2015-2016	591,4	439,5	154,8	17,8	12,5	167,0	1 382,9
2016-2017	604,5	447,2	163,8	18,5	12,6	173,4	1 419,9
2017-2018	612,1	455,8	168,0	19,2	12,7	180,0	1 447,9
2018-2019	619,8	464,9	168,0	20,0	12,8	186,9	1 472,5
2019-2020	625,7	470,7	167,8	20,7	13,1	194,1	1 492,1
2020-2021	628,4	472,1	167,6	21,5	13,3	201,5	1 504,5
2021-2022	632,1	476,8	168,0	22,4	13,6	209,3	1 522,0
2022-2023	637,4	483,2	168,4	23,2	13,8	217,3	1 543,3
2023-2024	643,1	488,5	169,1	24,1	14,0	225,6	1 564,4
2024-2025	648,1	491,5	171,3	25,0	14,1	234,2	1 584,3
2025-2026	653,9	495,1	175,2	26,0	14,3	243,2	1 607,8
2026-2027	662,4	499,8	180,1	27,0	14,4	252,5	1 636,3
2027-2028	673,7	506,7	184,9	28,0	14,5	262,2	1 670,1
2028-2029	688,2	515,6	189,0	29,1	14,7	272,3	1 708,9
2029-2030	705,2	523,3	194,0	30,2	14,8	282,7	1 750,3
2030-2031	723,1	527,1	199,6	31,4	14,9	293,5	1 789,6
2031-2032	744,5	533,0	205,3	32,6	15,1	304,8	1 835,3

* Le calcul du montant compensatoire est basé sur les dépenses et revenus d'une année de prêt donnée et le paiement est comptabilisé dans l'année suivante.

Comme le démontre le tableau 17, les dépenses totales du gouvernement au titre du Programme augmenteront, passant de 1,1 milliard de dollars en 2006-07 à 1,8 milliard de dollars en 2031-32. De 2006-07 à 2031-32, les dépenses totales augmentent en moyenne de 2,2 % par année.



4. Revenus totaux

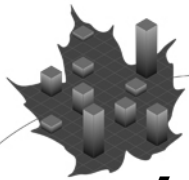
Dans le tableau 18, les revenus pour le Régime de prêts directs proviennent des intérêts gagnés sur les prêts en remboursement, incluant les intérêts accumulés au cours de la période de six mois suivant la fin des études, les intérêts accumulés sur les prêts en défaut et l'exemption d'intérêt. Ce revenu est réduit du coût d'emprunt du gouvernement pour obtenir les revenus d'intérêts nets. Pour les prêts directs en défaut, l'intérêt est accumulé jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut « irrécouvrable » et les intérêts recouvrés sont déjà considérés dans le calcul des intérêts gagnés et ne sont pas indiqués séparément.

En vertu des régimes de prêts garantis et à risques partagés, il n'y a pas d'intérêt gagné pour le gouvernement, puisque l'étudiant paie les intérêts directement à l'institution financière. La seule source de revenus pour ces régimes provient des recouvrements de principal et d'intérêt sur les prêts en défaut détenus par le gouvernement.

En moyenne, les revenus totaux augmentent de 2,1 % par année de 2006-07 à 2031-32.

Tableau 18 Revenus totaux

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Revenus totaux
	Intérêts gagnés	Coût d'emprunt	Revenus d'intérêt nets	Principal et intérêt recouvrés	Principal et intérêt recouvrés	
	(millions \$)		(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)
2006-2007	478,5	-188,9	289,6	14,7	51,1	355,3
2007-2008	534,2	-203,6	330,7	13,8	43,1	387,6
2008-2009	580,4	-228,2	352,2	12,5	35,3	400,0
2009-2010	664,2	-267,3	397,0	11,4	26,6	434,9
2010-2011	730,2	-299,1	431,1	10,3	16,3	457,7
2011-2012	790,6	-330,2	460,4	9,5	10,5	480,4
2012-2013	845,2	-366,7	478,5	8,2	7,2	493,9
2013-2014	885,3	-402,8	482,6	6,7	5,0	494,3
2014-2015	921,8	-438,2	483,5	5,3	3,5	492,3
2015-2016	954,4	-473,2	481,2	4,1	2,5	487,8
2016-2017	982,5	-495,5	487,0	2,9	1,8	491,7
2017-2018	1 006,2	-507,7	498,5	2,0	1,2	501,7
2018-2019	1 027,7	-518,8	508,9	1,3	0,9	511,1
2019-2020	1 046,5	-528,2	518,3	0,8	0,6	519,8
2020-2021	1 062,4	-536,3	526,1	0,5	0,4	527,0
2021-2022	1 074,6	-542,8	531,8	0,3	0,3	532,4
2022-2023	1 084,8	-548,0	536,8	0,2	0,2	537,2
2023-2024	1 094,7	-552,9	541,8	0,1	0,1	541,9
2024-2025	1 104,1	-557,4	546,7	-	-	546,7
2025-2026	1 112,5	-561,4	551,1	-	-	551,1
2026-2027	1 120,6	-565,2	555,4	-	-	555,4
2027-2028	1 129,2	-569,1	560,1	-	-	560,1
2028-2029	1 139,5	-573,6	565,9	-	-	565,9
2029-2030	1 152,6	-579,4	573,2	-	-	573,2
2030-2031	1 169,7	-587,2	582,5	-	-	582,5
2031-2032	1 190,6	-596,8	593,8	-	-	593,8



RAPPORT ACTUARIEL

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

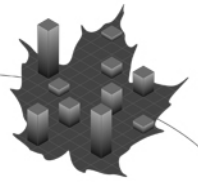
5. Coût net du Programme

Les deux tableaux qui suivent indiquent en dollars courants et en dollars constants de 2007 les dépenses et revenus totaux et le coût net du Programme pendant la période de projection de 25 ans. Les revenus et les dépenses correspondent aux valeurs mentionnées précédemment dans le rapport.

Tableau 19 Coût annuel net du Programme

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
	(millions \$)		(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)
2006-2007	1 052,7	355,3	697,4	694,7	2,7
2007-2008	1 053,9	387,6	666,4	673,3	-6,9
2008-2009	1 060,7	400,0	660,8	676,0	-15,2
2009-2010	1 096,1	434,9	661,2	677,9	-16,7
2010-2011	1 131,5	457,7	673,8	686,9	-13,1
2011-2012	1 172,8	480,4	692,4	704,1	-11,6
2012-2013	1 222,4	493,9	728,5	738,0	-9,4
2013-2014	1 276,8	494,3	782,5	790,3	-7,8
2014-2015	1 331,8	492,3	839,5	845,6	-6,1
2015-2016	1 382,9	487,8	895,2	900,0	-4,9
2016-2017	1 419,9	491,7	928,2	931,8	-3,6
2017-2018	1 447,9	501,7	946,2	948,8	-2,5
2018-2019	1 472,5	511,1	961,3	963,2	-1,9
2019-2020	1 492,1	519,8	972,3	973,5	-1,2
2020-2021	1 504,5	527,0	977,4	978,2	-0,8
2021-2022	1 522,0	532,4	989,7	990,2	-0,5
2022-2023	1 543,3	537,2	1 006,1	1 006,4	-0,3
2023-2024	1 564,4	541,9	1 022,5	1 022,6	-0,1
2024-2025	1 584,3	546,7	1 037,6	1 037,7	-
2025-2026	1 607,8	551,1	1 056,7	1 056,7	-
2026-2027	1 636,3	555,4	1 081,0	1 081,0	-
2027-2028	1 670,1	560,1	1 110,0	1 110,0	-
2028-2029	1 708,9	565,9	1 143,0	1 143,0	-
2029-2030	1 750,3	573,2	1 177,0	1 177,0	-
2030-2031	1 789,6	582,5	1 207,2	1 207,2	-
2031-2032	1 835,3	593,8	1 241,6	1 241,6	-

Le tableau 19 révèle que le coût annuel net initial du Régime de prêts directs s'élève à 695 millions de dollars dans l'année de prêt 2006-07 et atteint 1,2 milliard de dollars au cours de l'année de prêt 2031-32. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 2,3 % pour l'ensemble de la période de projection. Le coût net du Programme, pour tous les régimes, augmente de 697 millions de dollars en 2006-07 à 1,2 milliard de dollars en 2031-32. Il s'agit d'une augmentation annuelle moyenne de 2,3 % du coût pour le gouvernement.

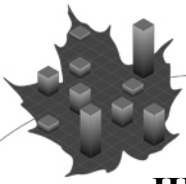


En dollars constants de 2007 (tableau 20), le coût du Régime de prêts directs diminue en moyenne de 0,1 % par année et passera de 695 millions de dollars pour l'année de prêt 2006-07 à 678 millions de dollars pour l'année de prêt 2031-32.

Tableau 20 Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2007)¹

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2006-2007	1 052,7	355,3	697,4	694,7	2,7
2007-2008	1 033,3	380,0	653,3	660,1	-6,8
2008-2009	1 019,5	384,4	635,1	649,7	-14,6
2009-2010	1 031,9	409,4	622,4	638,2	-15,7
2010-2011	1 042,2	421,6	620,7	632,7	-12,0
2011-2012	1 056,0	432,6	623,5	634,0	-10,5
2012-2013	1 074,9	434,3	640,6	648,9	-8,3
2013-2014	1 095,3	424,0	671,3	677,9	-6,6
2014-2015	1 113,6	411,6	702,0	707,1	-5,1
2015-2016	1 156,3	407,8	748,5	752,5	-4,1
2016-2017	1 156,1	400,4	755,7	758,6	-2,9
2017-2018	1 147,8	397,7	750,1	752,1	-2,0
2018-2019	1 136,6	394,6	742,1	743,5	-1,4
2019-2020	1 121,5	390,7	730,8	731,7	-0,9
2020-2021	1 101,0	385,7	715,3	715,9	-0,6
2021-2022	1 084,6	379,4	705,2	705,6	-0,4
2022-2023	1 070,9	372,7	698,1	698,3	-0,2
2023-2024	1 057,0	366,2	690,8	690,9	-0,1
2024-2025	1 042,3	359,7	682,6	682,7	-
2025-2026	1 029,9	353,0	676,9	676,9	-
2026-2027	1 020,6	346,4	674,2	674,2	-
2027-2028	1 014,3	340,1	674,2	674,2	-
2028-2029	1 010,6	334,6	675,9	675,9	-
2029-2030	1 007,9	330,1	677,8	677,8	-
2030-2031	1 003,4	326,6	676,9	676,9	-
2031-2032	1 002,0	324,2	677,8	677,8	-

¹ Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2007 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2007.



III. Conclusion

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre une aide financière, sous forme de prêts et bourses, aux étudiants qui en démontrent le besoin, afin de leur permettre de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et encourage ainsi les étudiants à réussir leurs études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment ses propres gains, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Le 1^{er} août 2000, le PCPE a été restructuré de sorte que le financement du Programme, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle pour présenter une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Afin de soumettre un rapport actuariel du PCPE de qualité supérieure, il est primordial que le Bureau de l'actuaire en chef s'assure d'obtenir les données administratives requises.

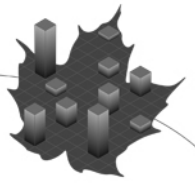
Le nombre d'étudiants recevant un prêt du PCPE devrait augmenter et passer de 345 000 à 430 000 au cours de la période de projection, ce qui représente une progression de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, qui passera de 36 % à 52 %. Cette hausse au titre de la participation au Programme est surtout attribuable aux besoins croissants des étudiants. Ces besoins sont liés à l'évolution des frais de scolarité et aux autres dépenses qui augmentent à un rythme plus rapide que les ressources. Contrairement aux deux dernières décennies, le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire n'est pas un facteur qui contribue à la hausse du coût du Programme, puisqu'il est prévu que moins d'étudiants s'inscriront aux études postsecondaires au cours de la période de projection. Désormais, l'augmentation des besoins des étudiants est le facteur qui contribuera le plus à l'augmentation des coûts du Programme.

Le taux de croissance des nouveaux prêts émis se situe, en moyenne, à 1,6 % par année. Cette augmentation se compose d'une progression annuelle moyenne de 0,9 % liée au nombre d'étudiants au PCPE et d'une hausse de 0,7 % liée au montant des prêts moyens.

Le montant des nouveaux prêts émis augmente et passe de 1,9 milliard de dollars en 2006-07 à 2,9 milliards de dollars en 2031-32. Le portefeuille de prêts directs augmente et passe de 9,3 milliards de dollars en 2006-07 à 19,2 milliards de dollars en 2031-32.

Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE correspond à la différence entre les dépenses et les revenus et devrait passer de 0,7 milliard de dollars à 1,2 milliard de dollars au cours de la période de projection, soit une hausse annuelle moyenne de 2,3 %.

Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal, appliqué au solde de prêts émis, est augmenté de 14,6 %, dans le rapport précédent, à 14,8 %. Cette hausse de 0,2 % reflète l'expérience de l'intérêt accumulé au cours de la période de grâce, lequel est ajouté au principal à la consolidation. Les taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt, appliqués au solde des intérêts recouvrables selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut, sont modifiés pour tenir compte de l'expérience des recouvrements et pour faire une distinction, comme pour le principal, entre les cohortes de défaut passées et les cohortes actuelles et futures pour lesquelles le taux de recouvrement projeté est plus faible. Le taux de provision pour réduction de la dette en cours de remboursement est le même que dans le rapport précédent.



IV. Opinion actuarielle

Conformément aux normes de pratique de l'*Institut canadien des actuaires*, à notre avis :

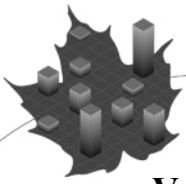
- les données sur lesquelles repose l'évaluation sont fiables et suffisantes;
- les hypothèses démographiques et économiques utilisées sont, dans l'ensemble, pertinentes;
- et
- l'évaluation est conforme aux exigences du Manuel de comptabilité de l'*Institut Canadien des Comptables Agréés* pour le secteur public.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.

Michel Millette, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire senior

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.
Actuaire en chef

Ottawa (Canada)
13 juin 2008



V. ANNEXES

Annexe 1 - Résumé des dispositions du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est entré en vigueur le 28 juillet 1964 afin d'offrir à tous les Canadiens des chances égales de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et de les encourager à obtenir un diplôme d'études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Deux lois ont été successivement établies pour aider les étudiants admissibles. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* visait les années de prêt antérieures à août 1995 et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* remplace la loi précédente et s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995. Les deux lois autorisent le ministre des Ressources humaines et du Développement social (RHDS) à consentir des prêts aux étudiants admissibles aux termes du PCPE.

1. Critères d'admissibilité

Pour devenir admissible à un prêt, l'étudiant doit être citoyen canadien au sens de la *Loi sur l'immigration*, prouver qu'il a besoin d'une aide financière et satisfaire certains critères financiers et relatifs à la scolarité. Les prêts sont offerts aux étudiants à temps plein, sans égard à leur âge et, depuis 1983, aux étudiants à temps partiel. L'étudiant à temps plein doit présenter une demande de prêt à chaque année dans sa province de résidence.

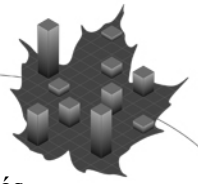
2. Partenariats

Depuis la mise en œuvre du Programme en 1964, le Ministre délègue son pouvoir d'administration du PCPE aux provinces et territoire participants et ce, en vertu des deux lois prescrites. Les provinces participantes ont leur propre programme d'aide financière aux étudiants qui complète le PCPE et elles déterminent, au nom du gouvernement, si l'étudiant est admissible à une assistance financière. Les autorités provinciales et territoriales calculent les coûts et déterminent les besoins des étudiants en fonction de la différence entre les coûts et les ressources disponibles. Pour chaque année scolaire, le PCPE couvre 60 % des besoins établis jusqu'à concurrence de 210 \$ par semaine. Les provinces participantes comblent la différence, soit 40 % des besoins établis jusqu'au maximum de la limite de prêt mensuelle de la province. La somme que l'étudiant peut emprunter est fonction de sa situation personnelle.

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) a été institué le 1^{er} mars 2001 pour répondre aux questions des étudiants en ce qui concerne le PCPE. Lorsque l'étudiant est admissible, il obtient son prêt du gouvernement du Canada. Les fournisseurs de services reçoivent et traitent toute documentation applicable aux prêts, du décaissement à la consolidation et au remboursement des prêts. Ils informent aussi les étudiants des options qui sont disponibles pour les aider à rembourser leur prêt.

Le type de régime financier a évolué au fil des ans et des lois. Voici une description de ces divers régimes et des risques associés au défaut de paiement.

- Régime de prêts garantis : les prêts aux étudiants émis par les prêteurs (institutions financières) avant août 1995, aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, étaient garantis à 100 % par le gouvernement envers les prêteurs. En cas de défaut de paiement ou de décès de l'étudiant, le gouvernement rembourse aux prêteurs le solde du prêt



ainsi que l'intérêt et les frais accumulés. Le gouvernement assume donc tous les risques liés aux prêts garantis.

- Régime de prêts à risques partagés : d'août 1995 à juillet 2000, les prêts aux étudiants étaient encore versés, gérés et perçus par les institutions financières, mais ils n'étaient plus garantis à 100 % par le gouvernement. Aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement verse plutôt aux institutions financières une prime de risque représentant 5 % de la valeur des prêts consolidés dans une année et n'assume donc aucun autre risque. De plus, les institutions financières peuvent transférer certains prêts en défaut et le gouvernement doit payer un frais de rachat de cinq cents par dollar de prêts rachetés. Une partie des recouvrements est partagée avec l'institution financière.
- Régime de prêts directs : le Régime de prêts directs est entré en vigueur le 1^{er} août 2000 dans la foulée de la restructuration du Programme et des modifications apportées à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et au Règlement. Le gouvernement consent des prêts directement aux étudiants et assume donc à nouveau tous les risques connexes.

3. Avantages liés aux prêts

a) Bonification d'intérêt pendant les études

Aux termes du PCPE, les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils étudient à temps plein. Cet avantage est offert aux étudiants à temps plein seulement et prend la forme d'une bonification d'intérêt pendant les études. Au cours de cette période, le gouvernement paie les intérêts (coût d'emprunt du gouvernement) et aucun paiement n'est exigé.

Les étudiants à temps partiel reçoivent de l'aide sous forme d'une ligne de crédit. Contrairement aux étudiants à temps plein, ils doivent verser l'intérêt sur leurs prêts pendant les études. Si les revenus de l'étudiant sont inférieurs à un niveau donné pendant qu'il est aux études, il peut être admissible à l'exemption d'intérêt.

b) Consolidation des prêts

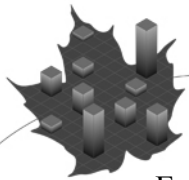
À la fin des études, tous les prêts d'un étudiant sont consolidés ou regroupés pendant la période de grâce de six mois au cours de laquelle les intérêts courent sur les prêts. Durant cette période, l'étudiant n'est pas tenu d'effectuer des versements pour rembourser le prêt et il doit négocier une entente au sujet des modalités de remboursement. Par la suite, l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt. Depuis juillet 1995, le taux d'intérêt utilisé pour déterminer le paiement mensuel pour la majorité des étudiants correspond au taux préférentiel plus 250 points de base.

Avant août 1993, aucun intérêt n'était cumulé pendant la période de grâce, puisque le gouvernement continuait de payer l'intérêt sur les prêts pendant cette période de la même façon que pendant la période d'études. Pour les prêts émis après juillet 1993, l'étudiant est responsable de l'intérêt cumulé pendant la période de grâce.

Chaque année, lorsque les étudiants retournent aux études, ils doivent fournir au prêteur ou au CSNPE une preuve d'inscription pour chaque période d'études, même s'ils ne présentent pas une nouvelle demande de prêt. La consolidation automatique est ainsi évitée pendant que l'étudiant est toujours aux études et ce dernier n'est pas tenu d'acquitter l'intérêt sur son prêt.

c) Aide pour le remboursement

Des mesures sont prévues dans le cadre du PCPE pour aider les étudiants à rembourser leurs prêts, notamment l'exemption d'intérêt, l'exemption prolongée d'intérêt et la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR).



En 1983, le gouvernement a instauré une exemption d'intérêt pendant un maximum de 18 mois pour aider les étudiants qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts. Le gouvernement assume la dépense de l'intérêt cumulé sur les prêts non remboursés et aucun versement n'est requis au titre du principal. En 1997, la période visée par cette mesure a été portée à 30 mois. Au début, l'exemption d'intérêt devait être appliquée au cours des cinq premières années suivant l'achèvement des études. En 1998, la limite de cinq ans a été supprimée, permettant ainsi à tous de bénéficier de l'exemption d'intérêt en tout temps pendant la période de remboursement.

Le gouvernement a aussi instauré une mesure d'exemption prolongée d'intérêt pour les étudiants toujours aux prises avec des difficultés financières après la période de 30 mois d'exemption d'intérêt. Premièrement, il s'agit d'une prolongation de la période de remboursement de 10 à 15 ans pour réduire les versements mensuels. Deuxièmement, si la situation financière de l'étudiant demeure précaire et qu'il s'est écoulé moins de cinq ans depuis la fin des études, la période d'exemption d'intérêt peut être prolongée à nouveau pour couvrir complètement les cinq années suivant la fin des études, ce qui porte à 54 mois la période maximale d'application de l'exemption d'intérêt.

Pour être admissible à l'exemption d'intérêt, le revenu familial mensuel de l'emprunteur doit être inférieur au seuil de revenu prévu qui varie en fonction du paiement de prêt mensuel requis. En 2005, le gouvernement a augmenté le seuil de revenu de 5 %.

En 1998, une mesure de RDR a été introduite pour aider les étudiants qui ont toujours des difficultés financières lorsque toutes les mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées. Initialement, le solde du prêt était réduit de 50 %, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. En 2003, le plafond maximal de 50 % a été retiré tout en gardant la limite de 10 000 \$. De plus, deux nouvelles réductions pouvant atteindre 5 000 \$ ont été ajoutées. En 2005, la deuxième réduction a été augmentée à 10 000 \$ et la troisième à 6 000 \$. Pour déterminer si la réduction précédente réduit la dette à un niveau que peut gérer l'emprunteur, une période de douze mois doit séparer chaque réduction. Le tableau suivant décrit brièvement l'évolution de cette mesure.

Tableau 21 Réduction de la dette en cours de remboursement

Année	Réduction maximale par période de 12 mois*			Réduction maximale totale
2005	1 ^{re} - 10 000 \$	2 ^e - 10 000 \$	3 ^e - 6 000 \$	26 000 \$
2003	1 ^{re} - 10 000 \$	2 ^e - 5 000 \$	3 ^e - 5 000 \$	20 000 \$
1998	50 % du prêt (portion principal)			10 000 \$

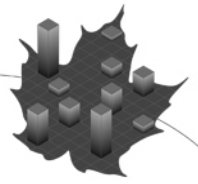
* Les emprunteurs qui ont encore des difficultés financières peuvent être éligibles à une autre réduction dans 12 mois.

d) Pardon de prêts

Le Ministre peut, sur demande et selon certains critères d'admissibilité, pardonner complètement l'emprunteur du remboursement du prêt en cas d'invalidité permanente ou de décès, pendant que l'étudiant est aux études ou au cours de la période de remboursement.

4. Subventions canadiennes pour études

Les Subventions canadiennes pour études existent depuis 1995 et prennent la forme d'une subvention non remboursable administrée par les provinces participantes au nom du gouvernement. Ces subventions sont imposables et visent les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les femmes qui poursuivent certaines études en vue de l'obtention d'un doctorat et les étudiants ayant des personnes à charge.



5. Subventions canadiennes d'accès

Les subventions canadiennes d'accès existent depuis l'année de prêt 2005-06 et incluent :

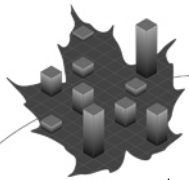
- Les subventions canadiennes d'accès pour les étudiants de famille à faible revenu. Cette subvention est disponible pour les étudiants admissibles dont le revenu familial se situe dans les limites donnant droit au supplément de la prestation nationale pour enfants (soit, en général, un revenu familial inférieur à 35 000 \$). La subvention couvre la moitié des frais de scolarité, jusqu'à concurrence du moindre de 3 000 \$ et des besoins de l'étudiant évalués par le programme fédéral pour la première année d'études postsecondaires. Elle réduit le montant de la dette d'études fédérale qui aurait autrement été contractée.
- Les subventions canadiennes d'accès pour les étudiants ayant une incapacité permanente. La subvention couvre le moindre de 2 000 \$ et des besoins de l'étudiant évalués par le programme fédéral.

6. Budget fédéral 2008

Le budget 2008 a annoncé le lancement d'un nouveau programme canadien consolidé de subventions aux étudiants qui entrera en vigueur à l'automne 2009, au moment où commencera l'élimination progressive de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Le programme prévoira des subventions mensuelles de 250 \$ pour les étudiants admissibles à faible revenu et de 100 \$ pour les étudiants admissibles à revenu moyen.

Le budget 2008 propose aussi de nouveaux investissements pour rationaliser et moderniser le Programme canadien de prêts aux étudiants. Ces investissements seront introduits sur une période de quatre ans commençant en 2009-10 et incluent l'expansion des services en ligne, un appui plus équitable pour les étudiants à temps partiel et les étudiants mariés ainsi qu'un assouplissement des règles pour les personnes qui éprouvent de la difficulté à rembourser leur prêt, incluant les étudiants handicapés.

Ces annonces ne sont pas prises en considération dans les projections incluses dans le présent rapport actuariel.



Annexe 2 - Données

Les données requises sur les prêts directs proviennent de fichiers informatisés fournis par le ministère des Ressources humaines et du Développement social (RHDS).

1. Prêts directs émis

Le tableau 22 présente les données tirées d'un fichier de RHDS sur le nombre d'étudiants et le montant des prêts directs émis pour les années de prêt 2000-01 à 2006-07 en comparaison avec les données publiées par RHDS. Les données relatives aux prêts émis sont jugées complètes.

Tableau 22 Prêts directs émis et nombre d'étudiants

Année de prêt	Montant des prêts émis		Nombre d'étudiants	
	Fichier de RHDS (millions \$)	Publication de RHDS (millions \$)	Fichier de RHDS	Publication de RHDS
2000-01	1 573	1 570	343 746	346 568
2001-02	1 507	1 512	328 653	331 541
2002-03	1 545	1 549	328 989	331 763
2003-04	1 643	1 648	340 200	342 982
2004-05	1 629	1 633	337 247	339 828
2005-06	1 938	1 939	343 635	345 765
2006-07	1 932	1 931	344 390	345 123

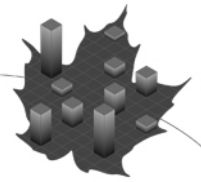
Selon les « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS), le total de prêts émis en 2006-07 était de 1 912 millions de dollars, ce qui est légèrement inférieur à la valeur calculée à partir du fichier de données. La valeur des MFIS est utilisée comme point de départ pour les projections dans ce rapport puisqu'elle est près de la valeur utilisée dans le système de gestion ministériel (SGM) de RHDS.

2. Prêts directs consolidés

Le tableau 23 indique le nombre et le montant des prêts directs consolidés d'après les fichiers de RHDS. Les montants sont comparés aux données des « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS). La date de consolidation n'est pas disponible dans le fichier de données. Elle est donc estimée à l'aide de la date de fin des études. Par conséquent, les montants consolidés peuvent être surestimés, particulièrement pour les deux dernières années de prêt, puisque certains étudiants, toujours aux études, sont considérés en remboursement.

Tableau 23 Prêts directs consolidés

Année de prêt	Montant des prêts consolidés (incluant l'intérêt durant la période de grâce de six mois)	
	Fichiers de RHDS (millions \$)	MFIS (millions \$)
2000-01	29,9	62,2
2001-02	676,8	772,2
2002-03	997,6	988,8
2003-04	1 195,3	1 151,3
2004-05	1 397,6	1 296,7
2005-06	1 523,7	1 346,4
2006-07	1 837,1	1 519,3
Total	7 658,0	7 136,9



3. Défauts et recouvrements des prêts directs

Le tableau 24 présente les données sur les défauts et recouvrements (principal seulement) pour les prêts directs tirés des fichiers de données de RHDS. Les données relatives aux défauts et recouvrements sont jugées complètes.

Tableau 24 Défauts et recouvrements, prêts directs

Année de prêt	Défauts (millions \$)	Recouvrements (millions \$)
2000-01	5,3	0,3
2001-02	5,0	0,7
2002-03	239,7	23,8
2003-04	252,9	48,8
2004-05	343,9	83,0
2005-06	265,6	85,6
2006-07	250,2	83,7

4. Exemption d'intérêt

Le tableau 25 compare le coût associé à l'exemption d'intérêt pour les prêts directs selon les montants fournis par RHDS et les fichiers de données. Les fichiers ne renferment pas de renseignements sur les paiements au titre de l'exemption d'intérêt. Ces montants ont été estimés au moyen du taux d'intérêt, du solde du principal et des dates de début et de fin de la période d'exemption d'intérêt.

Tableau 25 Paiements au titre de l'exemption d'intérêt, prêts directs

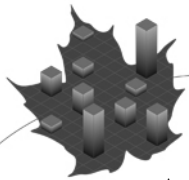
Année de prêt	Montants fournis par RHDS (millions \$)	Montants estimés à partir des fichiers de RHDS (millions \$)
2000-01	0	0
2001-02	3,1	3,9
2002-03	13,4	14,5
2003-04	24,0	25,0
2004-05	33,7	35,4
2005-06	48,9	49,7
2006-07	67,3	66,7

5. Réduction de la dette en cours de remboursement

Le tableau 26 compare les paiements associés à la RDR fournis par RHDS et ceux obtenus à l'aide des fichiers de données.

Tableau 26 Réduction de la dette en cours de remboursement, prêts garantis et à risques partagés

Année de prêt	Montants fournis par RHDS (millions \$)	Montants estimés à partir des fichiers de RHDS (millions \$)
2001-02	5,3	5,7
2002-03	8,6	8,5
2003-04	12,1	12,1
2004-05	36,1	35,9
2005-06	24,8	25,3
2006-07	15,6	N/D



Annexe 3 - Hypothèses et méthodologie

1. Croissance des prêts émis totaux

La croissance des prêts émis totaux est fonction du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, de l'évolution des besoins de ces étudiants et de la limite de prêt. L'évolution du nombre d'étudiants au PCPE et de leurs besoins est décrite ci-après.

a) Évolution du nombre d'étudiants au PCPE

i) Évolution démographique

L'évolution démographique a trait aux changements dans la composition de la population future des 18 à 34 ans au Canada, excluant la province et les territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. Les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration sont basées sur celles utilisées dans les plus récents rapports actuariels du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse.

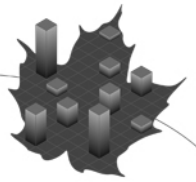
ii) Inscriptions au niveau postsecondaire

L'évolution des inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire fait état d'un recul à long terme surtout attribuable à la pénurie de main-d'œuvre prévue au Canada après 2015. Cette pénurie anticipée sera causée par le vieillissement de la population canadienne et fera augmenter de façon significative les taux de participation au marché du travail dans le groupe d'âge 18 à 34. Un taux d'activité plus élevé pour le futur se traduit par un plus petit pourcentage d'étudiants qui seront disponibles pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à temps plein. Les taux d'inactivité associés aux inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire pour les années 2006-07, 2014-15 et 2031-32 sont présentés au tableau 27.

Tableau 27 Taux d'inactivité par groupe d'âge des étudiants au PCPE

Groupe d'âge	Taux d'inactivité		Écart - Inactif (2) / (1) - 1	Taux d'inactivité	Écart - Inactifs (3) / (1) - 1
	2006-07 (1)	2014-15 (2)		2031-32 (3)	
	%	%	%	%	%
18-19	33,6	36,1	7,4	31,6	-6,0
20-24	23,5	23,3	-1,1	20,4	-13,1
25-29	16,6	16,2	-2,5	13,6	-17,9
30-34	15,6	15,8	1,0	13,7	-12,5
18-34	20,4	20,2	-0,7	17,6	-13,3

Le tableau 27 fait état d'une baisse de la population inactive. Une diminution cumulative de 0,7 % est prévue au cours des huit prochaines années et une diminution plus marquée de 13,3 % d'ici 2031-32. Cette pénurie de main-d'œuvre entraînera la diminution prévue de la population inactive entre 2014-15 et 2031-32. Cette baisse se manifeste surtout dans les groupes d'âge supérieurs (25 à 34 ans) puisque ces personnes sont plus susceptibles de choisir de travailler plutôt que de prolonger leurs études lorsqu'un emploi convenable leur est offert. Les plus jeunes sont plus enclins à étudier, peu importe la situation sur le marché du travail.



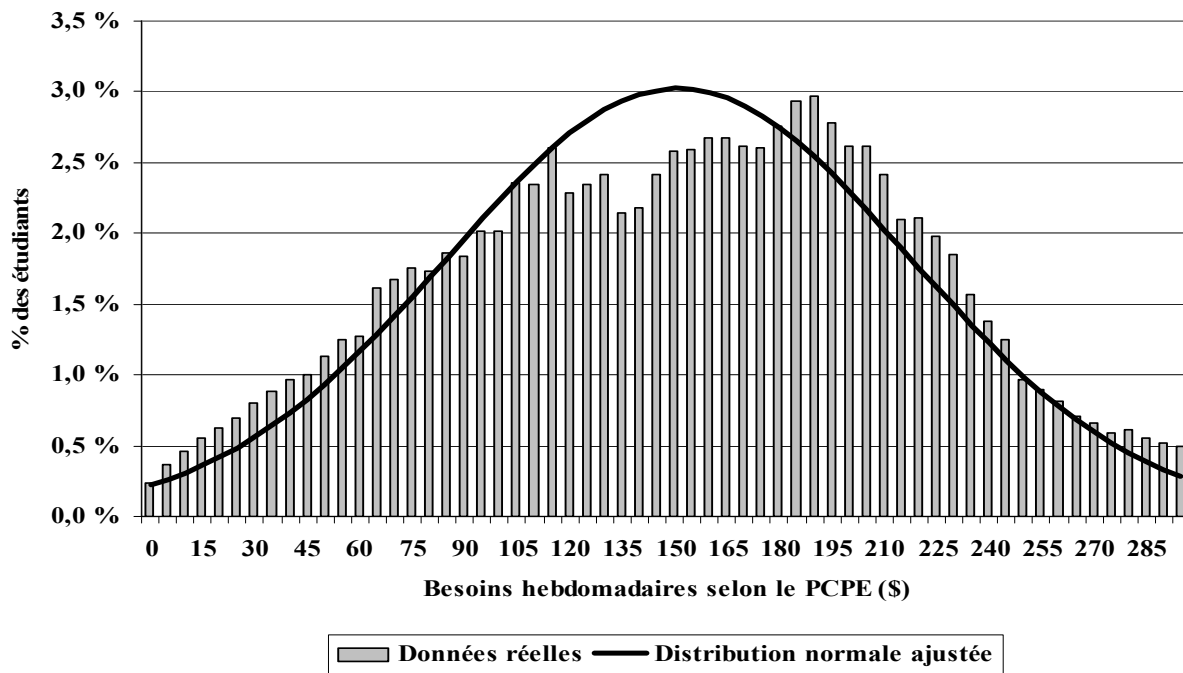
iii) Participation au PCPE

RHDS a fourni des données pour l'évaluation des besoins dans le cadre du PCPE pour les années de prêt jusqu'à 2004-05. Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE ont été calculés comme suit :

$$\text{Besoins hebdomadaires} = (\text{besoins évalués} / \text{nombre de semaines évaluées}) \times 60 \%$$

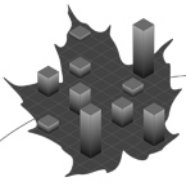
Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE représentent 60 % des besoins hebdomadaires évalués parce que le PCPE fournit 60 % du total des prêts tandis que la province ou le territoire de résidence participant débourse les 40 % qui restent. Un histogramme des besoins hebdomadaires aux fins du PCPE a été construit et correspond très étroitement à une distribution normale. Le graphique 5 qui suit illustre le résultat de l'ajustement de la distribution normale aux données sur les besoins hebdomadaires des étudiants participant au PCPE.

Graphique 5 Besoins de 2004-05 et distribution normale ajustée



La distribution normale représente assez bien les résultats, mais a dû être légèrement ajustée pour mieux refléter les données historiques. Premièrement, lorsque les besoins sont nuls ou négatifs, aucun prêt n'est émis. À gauche du sommet, la distribution normale est remplacée par un polynôme de deuxième degré pour que la distribution respecte cette logique. Deuxièmement, puisque la proportion d'étudiants ayant atteint ou dépassé la limite de prêt est connue, toute la courbe a été légèrement déplacée vers la droite pour indiquer la proportion exacte. Une « distribution normale modifiée » a été créée à partir de ces ajustements mineurs.

Pour chaque année de la période de projection, l'augmentation moyenne des besoins par rapport à l'année précédente a été calculée à l'aide des projections pour les frais de scolarité, les autres dépenses et les ressources. Les étudiants ayant de faibles besoins peuvent observer un léger accroissement de leurs besoins puisqu'ils disposent des ressources nécessaires pour



compenser une augmentation des dépenses. Les étudiants dont les besoins sont importants constateront une progression plus marquée des besoins puisqu'ils n'ont pas les ressources permettant de compenser une augmentation des dépenses.

Les augmentations prévues des besoins moyens servent à déterminer les nouveaux paramètres de la distribution normale modifiée pour chaque année de projection. L'analyse des données de six années pour l'évaluation des besoins montre que la médiane des courbes de besoins progresse plus lentement que la moyenne prévue des besoins des étudiants. Par conséquent, on suppose que la médiane de la courbe des besoins des étudiants au PCPE correspond à la moyenne de l'année précédente, majorée des deux tiers de l'augmentation prévue des besoins moyens des étudiants. Une fois les nouveaux paramètres établis, les courbes des besoins des étudiants au PCPE sont projetées sur la période de 25 ans.

Puisqu'un déplacement de chaque courbe de distribution normale modifiée représente l'accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, une hypothèse a été formulée au sujet de la croissance des courbes. Il est présumé que l'intersection de courbes successives surviendra lorsque les besoins correspondront à la somme des besoins moyens pour l'année précédente et de la moitié de l'augmentation prévue des besoins moyens pendant l'année courante. L'intersection des courbes survient légèrement à droite des besoins moyens puisqu'à mesure que les besoins augmentent d'une année à l'autre, les étudiants se trouvent de plus en plus à droite de la courbe des besoins. Chaque courbe a été ajustée en fonction de cette hypothèse, de manière que l'aire sous chaque courbe successive dépasse 100 %. L'aire supplémentaire sous la courbe représente un accroissement de la participation au PCPE. En utilisant la courbe de base des besoins de 2006-07, l'aire sous la courbe est 100 % et le taux des étudiants qui empruntent s'élève à 36,2 %. L'aire sous la courbe des besoins pour 2007-08 est 101 % en raison de l'augmentation de la proportion des étudiants au PCPE. Par conséquent, le taux des étudiants qui empruntent s'élève à 36,6 % en 2007-08 ($36,2 \% \times 1,01$). Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit obtenu en multipliant le nombre d'étudiants inscrits à temps plein par la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE.

b) Évolution des besoins des étudiants au PCPE

Comme discuté dans le rapport principal, les besoins des étudiants correspondent à l'excédent de la somme des frais de scolarité et des autres dépenses sur les ressources des étudiants. La cohérence de ces éléments avec les valeurs moyennes contenues dans les fichiers de données sur l'évaluation des besoins a été vérifiée. Le tableau 5 illustre l'évolution des besoins des étudiants pendant toute la période de projection.

i) Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont en partie fixés par la politique gouvernementale. Ils sont donc déterminés à partir des intentions que les gouvernements provinciaux formulent dans leurs budgets ainsi que des résultats récents et historiques. L'accroissement à court et à long terme des frais de scolarité est ensuite projeté. L'évolution future des frais de scolarité est présentée au tableau 5 du présent rapport et au tableau 28 de la présente annexe.

Les budgets des provinces ainsi que les augmentations actuelles des frais de scolarité publiés dans divers communiqués et sources statistiques sont utilisés pour estimer l'augmentation des frais de scolarité des quatre prochaines années. Le tableau 28 illustre ces résultats.

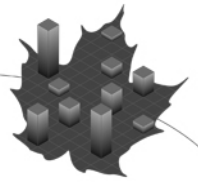


Tableau 28 Augmentation à court terme des frais de scolarité

Province	Pondération	Budget/Expérience	Résultats			
			2007-08	2008-09	2009-10	2010-11
	%		%	%	%	%
Terre-Neuve	2,4	Gel	0,0	0,0	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,9	Baisse de 6,6 %, hausse de 2 % par la suite	-6,6	2,0	2,0	2,0
Nouvelle-Écosse	6,3	Baisse de 7,1 %, gel par la suite	-7,1	0,0	0,0	0,0
Nouveau-Brunswick	4,5	Hausse de 3,8 %	3,8	3,8	3,8	3,8
Ontario	52,7	Hausse de 4,7 %, 5 % par la suite	4,7	5,0	5,0	5,0
Manitoba	2,5	Hausse de 1,6 %, gel par la suite	1,6	0,0	0,0	0,0
Saskatchewan	3,5	Hausse de 0,8 %	0,8	0,8	0,8	0,8
Alberta	10,3	Hausse de 5,7 %, 2,8 % par la suite	5,7	2,8	2,8	2,8
Colombie-Britannique	17,0	Indexation au taux d'inflation	1,9	2,0	2,0	2,0
Moyenne pondérée			3,1	3,5	3,5	3,5

L'estimation à long terme des frais de scolarité repose sur les hausses antérieures des frais de scolarité par rapport à celles de l'IPC. Au cours des 30 dernières années, les frais de scolarité ont augmenté en moyenne d'environ 3,0 % de plus que l'IPC. Par le passé, en raison des compressions budgétaires effectuées par les gouvernements, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des pressions budgétaires semblables sont prévues en raison du vieillissement de la population, la hausse des frais de scolarité de 3,5 % en 2010-11 atteindra le taux de l'IPC plus 3,0 % d'ici 2015-16.

Le calcul des frais de scolarité pour 2006-07 repose sur le sondage effectué par la Division de l'éducation de Statistique Canada sur les frais de scolarité par province. La moyenne des frais de scolarité a été pondérée par la proportion des prêts émis pour chacune des provinces participantes. Cette analyse estime à 5 615 \$ la moyenne des frais de scolarité pour 2006-07.

ii) Autres dépenses

Les autres dépenses des étudiants englobent celles autres que les frais de scolarité. Elles comprennent les livres, le logement, la nourriture, les vêtements et le transport. Elles sont évaluées selon la province et le territoire participants.

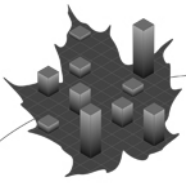
Les dépenses sont classées en deux catégories : les livres et les frais de subsistance. Un fichier de données sur l'évaluation des besoins pour l'année de prêt 2004-05 a été fourni pour ce rapport. Plusieurs anciens fichiers sur l'évaluation des besoins ont été analysés et utilisés pour mettre à jour les hypothèses sur le mode de vie des étudiants et le pourcentage des dépenses maximales admissibles pour chaque mode de vie. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer le coût annuel de subsistance par étudiant, tel qu'illustré dans le tableau 29.

Tableau 29 Coûts mensuels de subsistance 2006-07

Mode de vie	Pondération en %	Coût mensuels de subsistance maximaux (\$)					% des dépenses moyenne (\$)	Dépenses annuelles (\$)
		Logement	Nourriture ⁽¹⁾	Transport	Divers ⁽²⁾	Total		
Célibataire, vivant ailleurs que chez ses parents	67,0	451	211	64	227	953	61,0	6 973
Chef de famille monoparentale	8,0	724	211	64	227	1 226	95,0	13 975
Marié/conjoint de fait	8,5	898	386	127	428	1 839	72,0	15 891
Célibataire, vivant avec parents	16,5	0	169	64	176	409	64,0	3 143
Moyenne pondérée		437	219	69	235	960		7 659

⁽¹⁾ Achetée en magasin.

⁽²⁾ Soins personnels et d'hygiène, vêtement, entretien ménager, communications.



RAPPORT ACTUARIEL

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

Il est supposé que les livres et les fournitures représentent environ 20 % des frais de scolarité, lesquels s'élèvent à 5 615 \$ en 2006-07. L'hypothèse de 20 % pour la proportion des livres et des fournitures par rapport aux frais de scolarité est cohérente avec les données des six années contenues dans le fichier sur l'évaluation des besoins. Les dépenses au titre des livres et des fournitures sont de 1 123 \$ (20 % x 5 615 \$). De plus, depuis le 1^{er} août 2005, les dépenses admissibles pour les livres et fournitures incluent une allocation annuelle de 500 \$ pour les ordinateurs et les coûts qui y sont associés. Il est prévu que tous les étudiants demanderont cette allocation. Par conséquent, le montant total des dépenses pour les livres et fournitures est accru de 500 \$ et s'élève à 1 623 \$. Le montant total des dépenses des étudiants au PCPE (excluant les frais de scolarité), indexé en fonction de l'augmentation future de l'IPC, atteint 9 282 \$ (7 659 \$ + 1 623 \$) pour l'année de prêt 2006-07.

iii) Ressources de l'étudiant

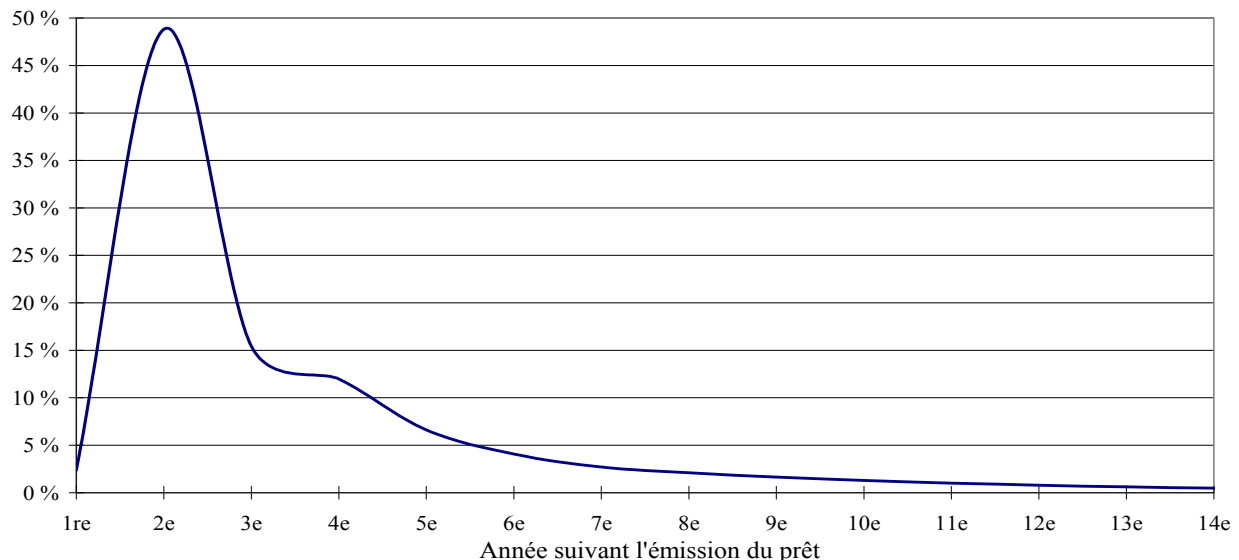
Les ressources des étudiants comprennent les gains des étudiants, les contributions parentales et les autres ressources. Les ressources supplémentaires réduisent le montant du prêt offert à un étudiant suivant l'analyse de ses besoins. Les besoins des étudiants sont présentés au tableau 5 du rapport.

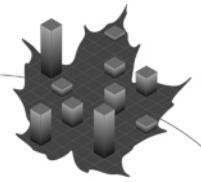
Dans un premier temps, les ressources moyennes en 2006-07 se calculent comme une valeur résiduelle. Puisque le prêt moyen correspond à l'excédent des dépenses moyennes sur les ressources moyennes, ces dernières correspondent à peu près à l'excédent des dépenses moyennes sur le montant moyen des prêts, sous réserve d'un certain ajustement relatif aux besoins insatisfaits. Ainsi, les ressources moyennes sont estimées à 4 472 \$ par étudiant en 2007-08.

2. Consolidation

L'hypothèse retenue pour la consolidation des prêts directs est présentée au graphique 6. Cette répartition couvre quatorze années suivant l'émission du prêt. La répartition est construite en utilisant les sept premières années de données pour les consolidations des prêts directs. Par la suite, les taux de la répartition décroissent à un taux constant.

Graphique 6 Répartition des consolidations





3. Exemption d'intérêt

Le tableau 30 illustre les taux de base d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs à compter de l'année de prêt 2006-07. Ces taux correspondent aux taux non ajustés pour les prêts garantis et à risques partagés. Les taux d'utilisation du tableau 30 ont été ajustés pour tenir compte des données sur l'exemption d'intérêt pour les prêts directs pour les six dernières années de prêt.

Pour l'année de prêt 2006-07, les taux sont ajustés et correspondent à 92 % des taux du tableau 30. Les taux d'utilisation sont par la suite augmentés graduellement pour atteindre 100 % des taux du tableau 30 en 2010-11. Puisque la limite de prêt demeure constante pour les années futures, il est prévu que l'utilisation de l'exemption d'intérêt diminuera étant donné que les gains moyens des emprunteurs augmentent avec le temps. Afin de refléter cette diminution anticipée, les taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt seront ajustés à la baisse pour une période de 15 ans débutant en 2011-12. En comparaison avec le statu quo au niveau des taux d'utilisation, une diminution des paiements d'exemption d'intérêt, une diminution du nombre d'emprunteurs qui épuisent l'exemption d'intérêt et du nombre d'emprunteurs admissibles à la réduction de la dette en cours de remboursement sont anticipées.

Tableau 30 Taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs

Années depuis la consolidation	EI-première année	EI-deuxième année	EI-troisième année	EI-quatrième année	EI-cinquième année
0 - 1	40,15 %	21,51 %	12,49 %	6,13 %	2,14 %
1 - 2	4,16 %	1,58 %	0,76 %	0,21 %	0,03 %
2 - 3	2,57 %	1,04 %	0,48 %	0,15 %	0,02 %
3 - 4	1,53 %	0,58 %	0,26 %	0,06 %	
4 - 5	0,56 %	0,20 %	0,07 %	0,01 %	
5 - 6	0,37 %	0,11 %	0,04 %		
6 - 7	0,07 %	0,01 %			
7 - 8	0,05 %				
8 - 9	0,03 %				
9 - 10	0,01 %				

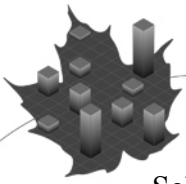
4. Réduction de la dette en cours de remboursement

La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) s'applique à la fin de la période d'exemption d'intérêt offerte à l'étudiant. Il s'agit d'un programme relativement nouveau pour lequel il y a très peu d'expérience. De plus, la mesure RDR a été améliorée au fil du temps et consiste maintenant en trois réductions pouvant atteindre 10 000 \$, 10 000 \$ et 6 000 \$ respectivement.

Puisque de nouvelles données n'étaient pas disponibles, les hypothèses concernant la proportion de prêts qui bénéficient de la RDR et le montant moyen de réduction de la dette n'ont pas été mises à jour. Les hypothèses pour la proportion de prêts qui bénéficient de la RDR, après l'utilisation complète de l'exemption d'intérêt, demeurent 45 %, 7 % et 3 %, respectivement pour chacune des trois réductions. Le montant moyen de réduction pour chacune des trois réductions demeure de 50 %, 8 % et 2 %.

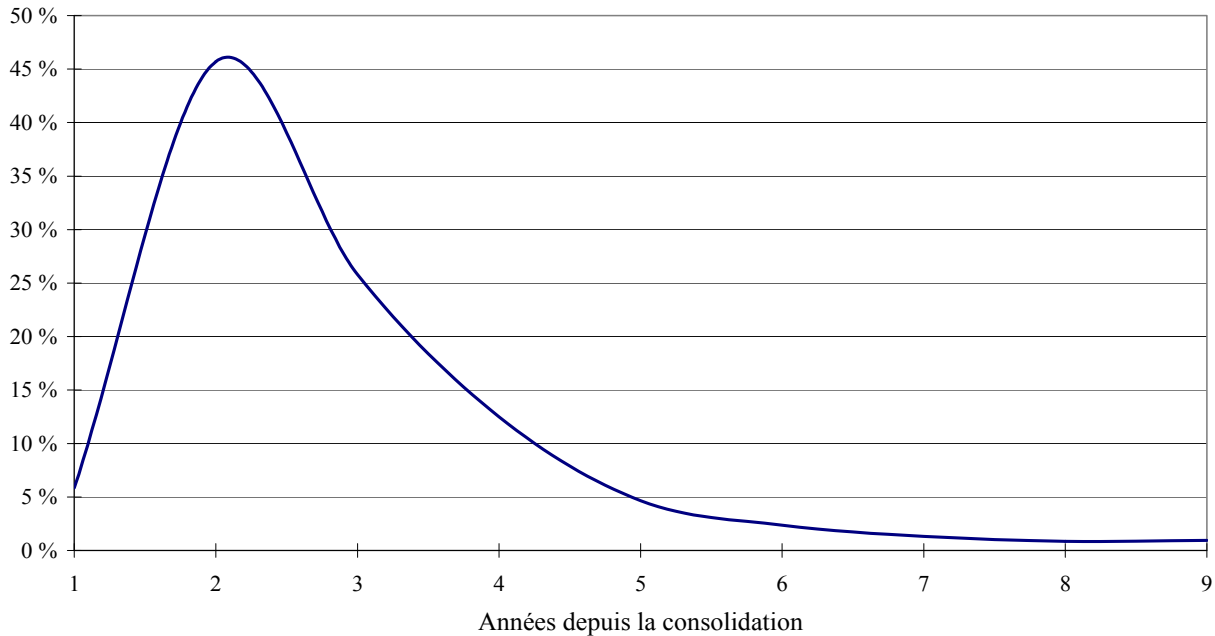
5. Taux de défaut de paiement

Pour déterminer la répartition initiale des défauts, les montants en défaut de paiement pour les prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation. Les années de consolidation examinées sont de 1992-93 à 1995-96. La répartition moyenne est présentée au graphique 7.



Selon cette répartition, environ 77 % des défauts de paiement surviennent dans les trois premières années suivant la consolidation.

Graphique 7 Répartition des défauts de paiement



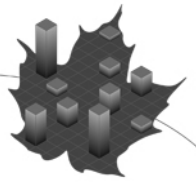
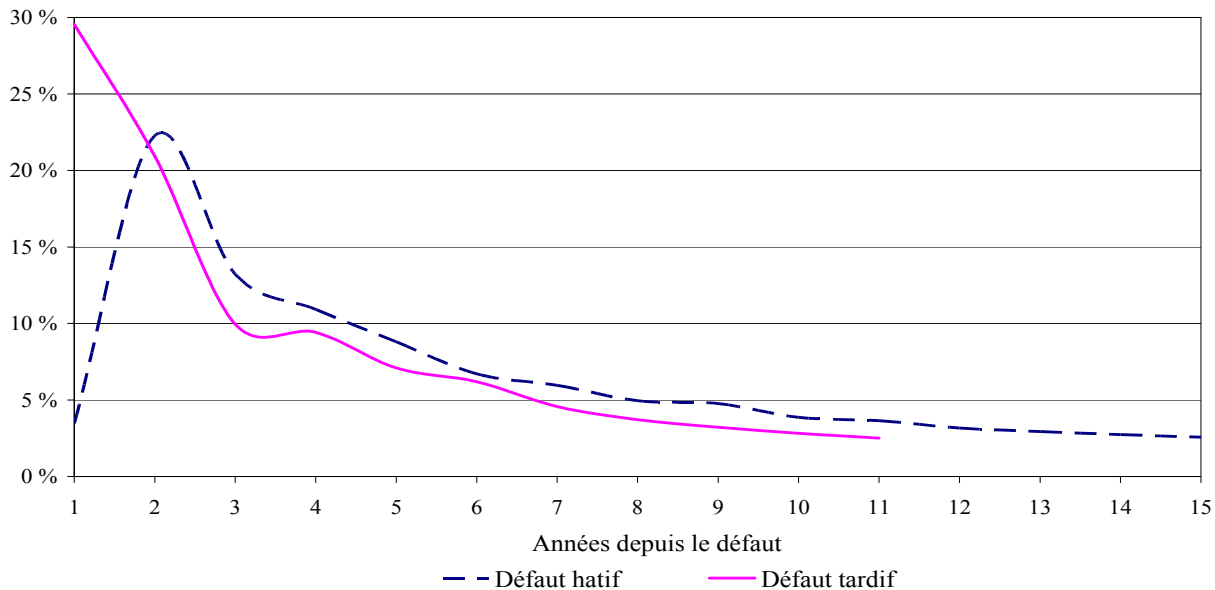
Dans le rapport actuariel au 31 juillet 2006, une hypothèse de 20,0 % pour le taux brut de défaut est utilisée pour l'année de prêt 2006-07 et les suivantes. Le montant de défaut projeté dans le rapport précédent pour l'année de prêt 2006-07 (249 millions \$), en utilisant la répartition du graphique 7 et un taux de défaut de 20,0 %, est près du résultat observé (251 millions \$). L'hypothèse pour le taux de défaut n'est donc pas modifiée.

6. Taux de recouvrement

Les montants recouverts au titre des prêts garantis ont été analysés selon l'année de consolidation et le nombre d'années écoulées depuis le défaut de paiement. Les données empiriques ont été adaptées aux paramètres de la distribution de Weibull. La forme souple de cette distribution convient parfaitement à la modélisation du processus de recouvrement.

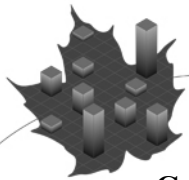
Pour ajuster les données empiriques à la distribution de Weibull, les paramètres de la distribution ont été estimés en minimisant la somme du carré des erreurs de la courbe. Une fois ces paramètres calculés pour toutes les années de défaut de paiement, les recouvrements ont été extrapolés en ajustant la queue de la distribution de Weibull en fonction des données empiriques. La période de recouvrement a été limitée à 15 ans, car il s'agit d'un échéancier réaliste pour le recouvrement des prêts.

Des courbes de distribution distinctes ont été obtenues pour les quatre premières années suivant l'année de consolidation et la courbe de la cinquième année a été utilisée comme courbe ultime pour extrapoler les données des années suivantes (graphique 8). Les courbes de distribution sont utilisées pour extrapoler les recouvrements des prêts directs.

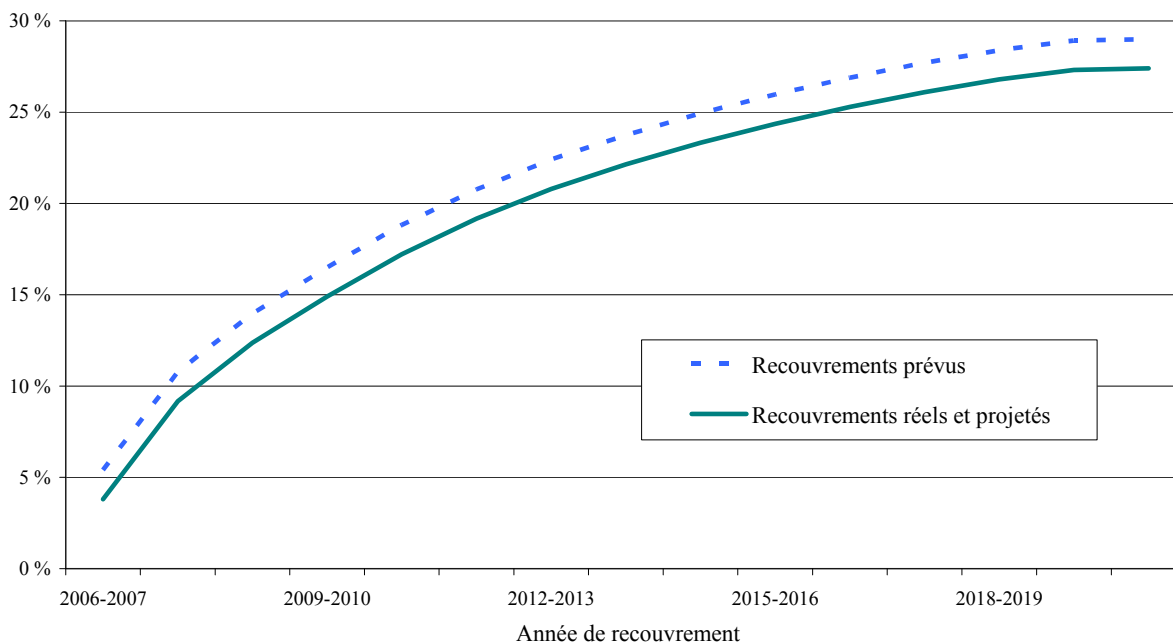

Graphique 8 Répartition des recouvrements selon la date de défaut de paiement


Dans le rapport actuariel au 31 juillet 2006, l'hypothèse pour le taux de défaut pour les prêts directs a été réduite à 20,0 % à compter de l'année de prêt 2006-07. Puisqu'il est prévu que le taux de défaut brut futur sera inférieur au taux passé, résultant en des montants de défaut de paiements projetés inférieurs, il est également prévu qu'il sera plus difficile de recouvrer ces prêts en défaut, résultant ainsi en un taux de recouvrement plus faible. Par conséquent, l'hypothèse de recouvrement est réduite à 29 % pour les cohortes de défaut à compter de 2006-07.

Le graphique 9 montre la proportion cumulative de recouvrements projetés pour la cohorte de défaut 2006-07 en utilisant le montant de défaut de 2006-07, la répartition des recouvrements du graphique 8 et le taux de recouvrement anticipé de 29 %. Le point de départ de la ligne pointillée est la proportion des recouvrements prévus en utilisant les hypothèses pour la répartition et le taux de recouvrement, tandis que le point de départ de la ligne pleine est la proportion actuelle de recouvrements dans l'année de prêt 2006-07 des prêts qui sont devenus en défaut au cours de cette même année. Ce graphique montre que les recouvrements réels de l'année de prêt 2006-07 pour les prêts en défaut dans l'année de prêt 2006-07 sont plus faibles que prévus. La diminution du taux futur de recouvrement à 29 % est raisonnable compte tenu de l'expérience limitée.



Graphique 9 Proportions cumulatives des recouvrements projetés pour la cohorte de défaut 2006-07



Le taux de défaut net est le même que dans le rapport précédent, soit 14,2 %, et demeure constant pour le futur. Il correspond à : $\text{taux brut de défaut} \times (1 - \text{taux de recouvrement}) = 20 \% \times (1 - 29 \%)$.

7. Provision pour créances irrécouvrables – principal

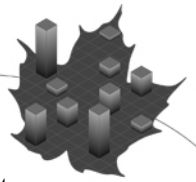
Conformément aux recommandations formulées dans le chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l’Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il convient d’établir une provision selon les hypothèses basées sur la meilleure estimation à la lumière de l’expérience passée, de la situation actuelle et des attentes futures. Comme décrit précédemment, le taux de défaut net est de 14,2 % et un ajustement de 0,6 % pour l’intérêt accumulé pendant la période de grâce est appliqué.

Tableau 31 Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal

Taux de défaut de paiement net	14,2 %
Ajustement : période de grâce – intérêt accumulé sur les prêts	+0,6 %
Provision pour créances irrécouvrables – principal : appliquée au solde de prêts émis	14,8 %

D’un point de vue comptable, le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est appliqué au solde de prêts émis obtenu en réduisant les prêts émis des paiements préalables, des subventions canadiennes d’accès et des prêts pardonnés en cours d’études et au cours de la période de grâce. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l’année de prêt. Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal a été modifié de 14,6 % à 14,8 %.

Le taux de provision de 14,6 % correspondait à un taux de défaut net de 14,2 %, augmenté de 0,4 % pour l’intérêt couru pendant la période de grâce. Le taux de défaut net projeté demeure le même que dans le rapport précédent. Par contre, puisque l’intérêt accumulé pendant la période de grâce est plus élevé que prévu, l’ajustement est augmenté à 0,6 %. Théoriquement, cet intérêt



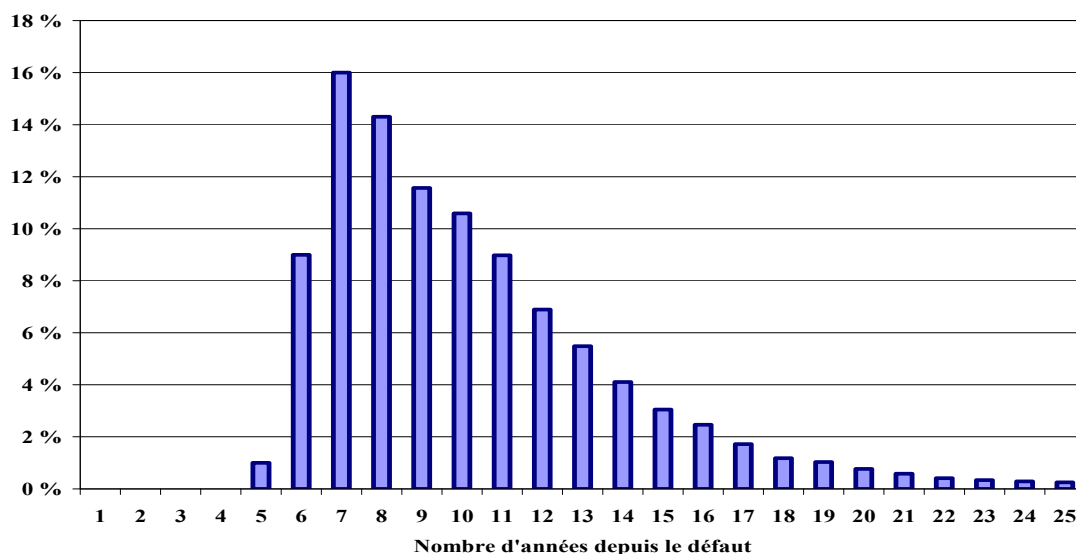
devrait représenter environ six mois (la période de grâce) d'intérêt accumulé sur le montant net de principal consolidé en utilisant le taux d'emprunt de l'étudiant. Cependant, en pratique, l'intérêt capitalisé annuellement représente plus de six mois d'intérêt accumulé sur les consolidations nettes.

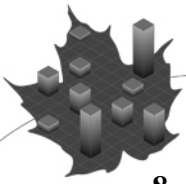
Conformément aux alinéas 7.1 (1) d) et e) du *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants*, si plus de six mois se sont écoulés entre le jour où l'emprunteur a cessé d'être étudiant à temps plein et le premier jour de la période confirmée en cours ou si l'emprunteur remet la confirmation d'inscription plus de six mois après le jour où il a cessé d'être étudiant à temps plein, mais avant le dernier jour de la période confirmée qui a commencé au cours de cette même période de six mois, l'intérêt couru depuis le jour où il a cessé d'être un étudiant à temps plein est payable au gouvernement.

Par conséquent, d'un point de vue comptable, dans ces cas, le prêt (principal) a été transféré en statut « en cours de remboursement », mais est retourné en statut « pendant les études » parce que l'étudiant est encore à l'école. Toutefois, l'intérêt est accumulé et payable au gouvernement. Ainsi, pour une année de prêt donnée, l'intérêt réellement capitalisé est supérieur à l'intérêt calculé sur le montant net de principal consolidé (prêts considérés comme étant consolidés au cours de l'année, moins les prêts retournés en statut « pendant les études ») en utilisant le taux d'emprunt de l'étudiant et la période de grâce de six mois. En fait, l'intérêt capitalisé représente six mois d'intérêt couru sur le principal considéré consolidé durant l'année sans prendre en considération que certains prêts ont été retournés en statut « pendant les études ».

Le calcul de la provision est séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : pendant les études, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses de défaut et recouvrement sont appliquées à ces portefeuilles pour déterminer la provision qui doit être établie pour couvrir les radiations futures. L'hypothèse utilisée pour les radiations consiste en une répartition sur vingt et un ans, débutant la cinquième année suivant le défaut. Elle est identique à celle du rapport précédent et est présentée au graphique 10. Il est à noter que les premières radiations sont repoussées jusqu'en 2008-09, car aucune radiation significative n'est prévue d'ici là.

Graphique 10 Répartition des radiations





8. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt

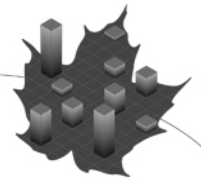
Le calcul de la provision pour créances irrécouvrables – intérêt tient compte de la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt sur les prêts en défaut s'accumule jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut « irrécouvrable ». Un prêt obtient ce statut lorsque le recouvrement du principal ou des intérêts ne peut être garanti de façon raisonnable. Un prêt est transféré en statut « irrécouvrable » selon une répartition qui couvre quinze ans et est radié selon la répartition des radiations utilisée pour la portion principal.

Puisque l'intérêt sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu, une provision est constituée pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais recouvré. La méthodologie utilisée requiert les calculs suivants :

- l'intérêt cumulé chaque année sur les prêts en défaut au taux d'emprunt de l'étudiant;
- la projection du solde de l'intérêt à la fin de chaque année, en utilisant les taux de recouvrement et de transfert en statut irrécouvrable basés sur l'expérience des prêts directs et appliqués au solde de l'intérêt en début d'année;
- la projection de la provision à la fin de chaque année en additionnant, pour chaque année depuis le défaut, le produit de la multiplication du solde de l'intérêt recouvrable et du taux de provision correspondant; ensuite 100 % du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts irrécouvrables est ajouté.

La dépense pour une année donnée correspond à l'écart entre le montant total de la provision (sur les intérêts recouvrables et irrécouvrables) à la fin de l'année et le solde de la provision à la fin de l'année précédente.

Comme pour le principal, les taux de recouvrement d'intérêt utilisés pour les cohortes plus récentes sont inférieurs aux taux utilisés pour les anciennes cohortes. Par conséquent, trois différents ensembles de taux de provision, chacun variant selon le nombre d'années depuis le défaut, ont été établis : un ensemble pour les cohortes de défaut avant l'année de prêt 2005-06, un ensemble pour la cohorte de défaut 2005-06 et un ensemble pour les cohortes de défaut après 2005-06. Pour la provision en date du 31 juillet 2007, les taux utilisés sont un mélange des trois ensembles selon le nombre d'années depuis le défaut. Les trois ensembles de taux sont présentés dans le tableau 32, ainsi que les taux utilisés pour déterminer la provision en date du 31 juillet 2007. Ultiment, seulement l'ensemble des taux de la quatrième colonne (pour les cohortes de défaut à compter de 2006-07) sera utilisé.

**Tableau 32 Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt**

Nombre d'années depuis le défaut	Cohortes de défaut (%)			Provision au 31 juillet 2007 (%)
	Avant 2005-06	2005-06	2006-07 et après	
Moins de 1	21,7	24,8	33,4	33,4
Entre 1 et 2	30,5	33,8	42,5	33,8
Entre 2 et 3	39,0	42,2	50,6	39,0
Entre 3 et 4	47,8	50,9	58,6	47,8
Entre 4 et 5	56,1	58,9	65,7	56,1
Entre 5 et 6	64,4	66,8	72,6	64,4
Entre 6 et 7	71,7	73,8	78,5	
Entre 7 et 8	78,2	79,8	83,6	
Entre 8 et 9	83,6	84,9	87,8	
Entre 9 et 10	88,2	89,1	91,2	
Entre 10 et 11	91,9	92,5	94,0	
Entre 11 et 12	94,8	95,3	96,2	
Entre 12 et 13	97,1	97,4	97,8	
Entre 13 et 14	98,8	99,0	99,1	
Entre 14 et 15	100,0	100,0	100,0	

9. Autres hypothèses

a) Paiements préalables et accélérés pour les prêts directs

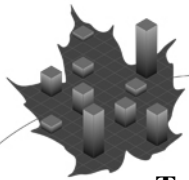
Les paiements de principal reçus de la part des étudiants ont été analysés en utilisant les fichiers mensuels de données des fournisseurs de service pour les années de prêt 2004-05 à 2006-07. Cette analyse a révélé que des paiements sont reçus pendant que l'étudiant est aux études ou au cours de la période de grâce (paiements préalables) et que des paiements sont reçus en excès des paiements prévus au cours de la période de remboursement (paiements accélérés).

i) Paiements préalables

Les paiements préalables correspondent aux paiements de principal effectués durant la période d'études et durant la période de six mois qui suit la fin des études. La valeur des paiements préalables pour l'année de prêt 2006-07 totalisent environ 205 millions de dollars. La portion des paiements préalables reçue durant la période d'études représente 25 % des paiements préalables totaux. Puisque la principale portion (75 %) des paiements préalables est reçue au cours de la période de grâce de six mois, l'hypothèse est établie en fonction du montant de prêts consolidés. L'hypothèse de paiements préalables est environ 14 % des montants consolidés à compter de 2006-07.

ii) Paiements accélérés

Les paiements accélérés correspondent aux paiements de principal effectués durant la période de remboursement, qui excèdent les paiements prévus, calculés pour une période de remboursement de 114 mois (9,5 années). L'hypothèse utilisée est une distribution de taux de paiements accélérés en fonction du nombre d'années écoulées depuis la consolidation et est basée sur les informations contenues dans les fichiers de données mensuels. La distribution est présentée au tableau 33 et représente la proportion par laquelle les paiements prévus sont augmentés.

**Tableau 33 Taux de paiements accélérés**

Années depuis la consolidation	Taux
Même année que la consolidation	162 %
1-2	84 %
2-3	52 %
3-4	49 %
4-5	39 %
5-6	20 %
6-7	10 %
7-8+	5 %

Des lignes directrices concernant les périodes d'amortissement pour les prêts consolidés ont été mises en place par RHDS dans l'année de prêt 2005-06. Elles prévoient des règles quant à la période de remboursement maximale qui doit être utilisée pour amortir les prêts consolidés, en considérant la valeur totale des prêts à la consolidation. Puisque les données disponibles depuis la mise en place de cette nouvelle pratique sont insuffisantes, les paiements prévus de principal sont encore calculés en utilisant une période de remboursement de 114 mois. Cependant, cette pratique est implicitement prise en compte par l'hypothèse pour les paiements accélérés.

b) Montants compensatoires

Pour projeter les montants compensatoires, le coût net du Programme a été multiplié par le ratio du nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans la province et les territoires non participants sur le nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans les provinces et le territoire participants.

Les dépenses prises en compte aux fins du calcul du montant compensatoire sont les suivantes : bonification d'intérêt, dépenses d'exemption d'intérêt pour les prêts garantis et les prêts à risques partagés, pardon de prêts, frais de recouvrement, frais associés aux fournisseurs de services, Subventions canadiennes pour études, subventions canadiennes d'accès, défauts de paiement pour les prêts garantis, primes de risque, rachats et remboursements aux institutions financières, coût d'emprunt pour les prêts directs en remboursement ou en exemption d'intérêt et montants de défaut de paiement pour les prêts directs. Les revenus sont les suivants : intérêt versé par les étudiants et recouvrements de principal et d'intérêt. Le montant compensatoire versé dans l'année de prêt 2006-07 s'élève à 118 millions de dollars et est fonction des dépenses et revenus de l'année de prêt 2005-06. Le montant compensatoire versé en 2007-08, basé sur les dépenses et revenus de 2006-07, s'élève à 116 millions de dollars.

c) Coûts de recouvrement

Les coûts de recouvrement ont été projetés en utilisant un pourcentage des montants recouvrés. L'hypothèse utilisée est 6 % et demeure constante dans le futur. Pour les prochains rapports, des informations détaillées concernant les coûts de recouvrement et les résultats des tentatives de recouvrement seraient très utiles pour déterminer l'hypothèse.

d) Frais d'administration

RHDS a fourni des estimations des coûts administratifs pour trois années fiscales. Les coûts ont été convertis en années de prêt et extrapolés pour les années futures en utilisant les hausses de salaire. Les frais d'administration comprennent également les frais pour les fournisseurs de services et sont présentés au tableau 34.

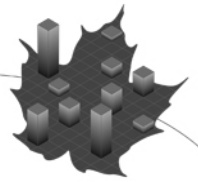


Tableau 34 Frais d'administration

Année de prêt	Frais d'administration (millions \$)
2006-07	137,7
2007-08	136,8
2008-09	136,6
2009+	Augmentation avec les salaires

e) Frais d'administration aux provinces

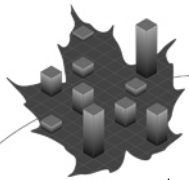
Le coût des frais d'administration pour les provinces et le territoire participants a été de 13,6 millions de dollars en 2006-07. La hausse des salaires est utilisée pour projeter ces dépenses.

f) Subventions canadiennes pour études et subventions canadiennes d'accès

Pour l'année de prêt 2006-07, le coût des Subventions canadiennes pour études était de 77,7 millions de dollars et le coût des subventions canadiennes d'accès était de 68,7 millions de dollars pour un total de 146,4 millions de dollars. Pour le futur, le coût des Subventions canadiennes pour études augmente en fonction de l'inflation, alors que le coût pour les subventions canadiennes d'accès augmente en fonction des prêts totaux déboursés.

g) Pardon de prêts

À long terme, les taux de pardon de prêt correspondent à 0,03 % pour les prêts en cours d'études, 0,11 % pour les prêts en cours de remboursement et 0,16 % pour les prêts en défaut.



Annexe 4 - Analyses de sensibilité

L'analyse actuarielle sur le PCPE repose sur une projection des revenus et dépenses du Programme sur une longue période. L'information présentée à la section A du rapport principal a été obtenue à l'aide des hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les analyses de sensibilité ont été réalisées en utilisant les hypothèses qui, lorsque modifiées raisonnablement, ont un effet sur les résultats financiers à long terme.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les projections des résultats financiers du PCPE en utilisant différentes hypothèses.

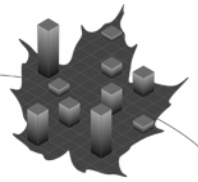
Pour chaque analyse de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée et les autres sont maintenues à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été effectuées à l'égard de chacune des hypothèses, sauf pour la limite de prêt ainsi que l'écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel qui n'ont été assujetties qu'à une seule analyse. Les différentes hypothèses ont pour but de représenter les valeurs possibles à long terme. Cependant, il est possible que les résultats réels se situent en dehors de ces limites.

Chacune de ces analyses de sensibilité a été classée suivant un scénario à coût bas ou à coût élevé. Dans le scénario à coût bas, les différentes hypothèses ont pour effet de réduire le coût annuel du Programme. Inversement, dans le scénario à coût élevé, les hypothèses feraient augmenter le coût du Programme.

Le tableau 35 ci-après résume les différentes hypothèses utilisées dans le cadre des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève discussion sur chacune des hypothèses.

Tableau 35 Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité

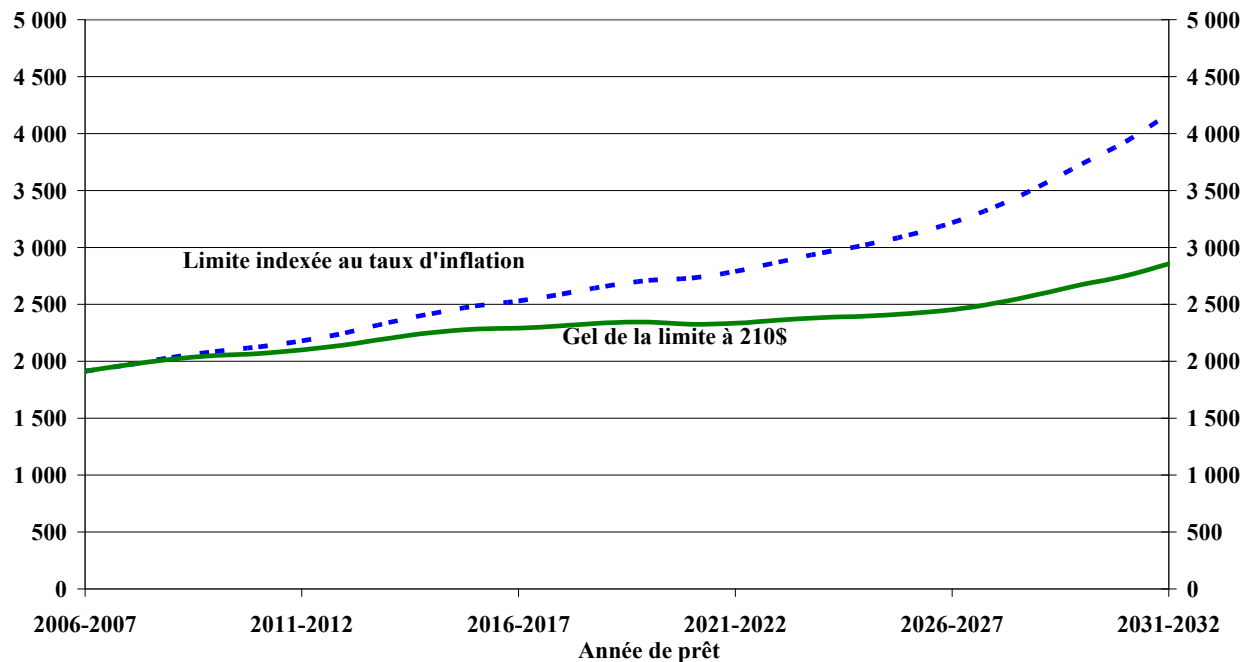
Hypothèses	Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
1. Limite de prêt	--	210 \$	Indexée selon l'inflation à compter de 2008-09
2. Augmentation réelle des salaires	0,8 %	1,3 %	1,8 %
3. Inflation	1,5 %	2,5 %	3,5 %
4. Taux d'activité – 2031-32 Canada excluant Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut (18 à 34 ans)	89,3 %	82,4 %	79,5 %
5. Frais de scolarité	IPC	IPC + 3,0 %	IPC + 6,0 %
6. Taux réel d'emprunt :			
Coût d'emprunt du gouvernement	3,2 %	5,2 %	7,2 %
Coût d'emprunt des étudiants	6,0 %	8,0 %	10,0 %
7. Utilisation de l'exemption d'intérêt	70 %	100 %	130 %
8. Taux de défaut net	8,0%	14,2 %	17,7 %
9. Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel	--	250 pts	100 pts



1. Limite du prêt

Le scénario présenté suppose que la limite de prêt de 210 \$ par semaine est indexée annuellement au taux d'inflation. Le scénario montre l'effet de plusieurs majorations mineures de la limite. Contrairement au scénario basé sur la meilleure estimation, la proportion des étudiants à la limite du prêt diminuera. Cependant, le montant des prêts émis augmentera progressivement, de 1,0 % des prêts émis avec une limite non indexée en 2008-09 à 46 % à la fin de la période de projection.

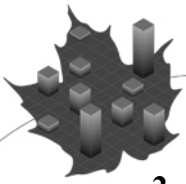
Graphique 11 Nouveaux prêts émis



Le graphique 11 et le tableau 36 montrent l'effet d'une augmentation graduelle de la limite de prêt comparativement à un gel de la limite.

Tableau 36 Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis

Année de prêt	Aucun changement à la limite			Indexé au taux d'inflation à compter de 2008-09				
	Limite	% des étudiants à la limite	Total des prêts émis	Limite	% des étudiants à la limite	Prêts émis		
	(\$)		(millions \$)	(\$)		Total	Augmentation par rapport au gel	
						(millions \$)	(millions \$)	(%)
2006-2007	210	35,1	1 912	210	35,1	1 912	-	-
2007-2008	210	35,8	1 970	210	35,8	1 970	-	-
2008-2009	210	37,1	2 017	214	35,1	2 035	18	1
2010-2011	210	39,7	2 068	223	33,2	2 126	58	3
2015-2016	210	48,9	2 282	249	30,8	2 485	203	9
2020-2021	210	58,7	2 325	282	28,9	2 732	407	18
2025-2026	210	67,9	2 418	319	28,7	3 108	690	29
2031-2032	210	77,4	2 857	370	31,2	4 176	1 319	46



2. Augmentations des salaires

Les augmentations de salaire influencent le PCPE, car elles augmentent les ressources de l'étudiant utilisées dans le processus d'évaluation des besoins. Ce qui, en retour, réduit les besoins de l'étudiant et peut influencer l'admissibilité à un prêt étudiant. Cependant, il y aura une augmentation des dépenses d'administration parce qu'elles sont fonction de l'augmentation des salaires.

Dans le scénario de base, l'écart réel de salaire est augmenté de façon uniforme du niveau initial au niveau ultime. Un niveau ultime de 1,3 % est prévu à compter de 2015-16. En combinant cet écart à l'hypothèse d'augmentation des prix, soit 2,5 %, une augmentation annuelle nominale ultime des salaires de 3,8 % est obtenue.

Dans le scénario à coût bas, l'écart réel de salaire diminue de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 0,8 % en 2016-17.

Dans le scénario à coût élevé, l'écart réel de salaire augmente de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 1,8 % en 2016-17. Cette analyse de sensibilité a peu d'impact sur le coût net du Programme. Une augmentation de 0,5 % des salaires entraîne une diminution du portefeuille et, en contrepartie, une augmentation des coûts d'administration.

3. Inflation

Un taux annuel ultime d'inflation de 2,5 % est applicable pour le scénario de la meilleure estimation. Il est supposé que le taux d'inflation demeurera constant à 2,0 % de 2007-08 à 2010-11. Par la suite, il devrait augmenter de façon uniforme pour atteindre son niveau ultime de 2,5 % en 2016-17. Le taux d'inflation influence la croissance des dépenses des étudiants, la croissance des dépenses du Programme et, indirectement, les ressources. Il a aussi des conséquences indirectes sur le coût d'emprunt du gouvernement et de l'étudiant.

Dans le scénario à coût bas, le taux d'inflation annuel diminue de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme s'établit donc à 1,5 % en 2016-17. Ce taux est comparable à celui en vigueur dans les années 1960 et 1990.

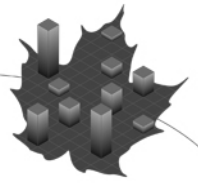
Dans le scénario à coût élevé, le taux d'inflation annuel augmente de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme se situe à 3,5 % en 2016-17. Ce taux est comparable aux moyennes historiques.

4. Taux d'activité

Les taux d'activité sont utilisés pour déterminer la population d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Un taux d'activité plus élevé signifie que moins de personnes seront inscrites au niveau postsecondaire. De même, une diminution du taux d'activité fait augmenter le nombre d'inscriptions. Durant les douze prochaines années, le taux d'activité devrait demeurer relativement stable (79,8 % en moyenne) chez les jeunes (18 à 34 ans). De 2019-20 à 2031-32, les taux d'activité augmenteront jusqu'à 82,4 % afin de compenser la pénurie de main-d'œuvre.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'activité atteignent leur niveau historique le plus élevé de 89,3 % en 2031-32. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus grande que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est plus accentuée.

Pour le scénario à coût élevé, les taux d'activité n'atteignent qu'un niveau projeté de 79,5 % en 2031-32. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus faible que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est moins importante.



5. Frais de scolarité

L'estimation à long terme de la hausse des frais de scolarité repose sur les hausses passées des frais de scolarité par rapport à l'IPC. Pour les 31 dernières années, la hausse annuelle moyenne des frais de scolarité correspond à l'IPC plus environ 3,0 %. Étant donné que des compressions budgétaires sont prévues dans le futur en raison du vieillissement de la population, un taux d'augmentation ultime correspondant à l'IPC plus 3,0 % est utilisé.

Dans le scénario à coût bas, l'augmentation ultime des frais de scolarité devrait se limiter à la hausse de l'IPC. Ce résultat est davantage conforme à la hausse des autres biens et services. Ainsi, le financement accordé par le gouvernement à l'éducation sera davantage lié à l'inflation.

Dans le scénario à coût élevé, l'augmentation des frais de scolarité devrait correspondre à l'IPC plus 6,0 %. Le vieillissement de la population pourrait entraîner des pressions budgétaires qui pourraient réduire le financement consenti à des secteurs clés comme l'enseignement postsecondaire.

6. Taux réel d'emprunt

La variation du taux réel d'emprunt provient des variations du taux d'intérêt pour des motifs autres que l'inflation. Ce taux a trait au coût d'emprunt du gouvernement, lequel influence le coût de la bonification d'intérêt pour les étudiants aux études et les dépenses pour l'exemption d'intérêt. En outre, cette hypothèse a également un effet sur le taux réel d'emprunt des étudiants. Historiquement, le taux réel d'emprunt a été très volatil. Par conséquent, il importe de bien mesurer l'impact de la sensibilité de cette hypothèse sur les résultats. Dans le scénario à coût bas, le taux régresse de 2,0 % et dans le scénario à coût élevé, il progresse de 2,0 %. Chacun de ces scénarios est plausible étant donné la volatilité des résultats passés.

7. Utilisation de l'exemption d'intérêt

La durée du programme d'exemption d'intérêt a été prolongée de 30 mois à 54 mois en 1998. Par conséquent, l'expérience relative au recours à cette aide est limitée. Il importe donc de bien mesurer l'impact de la sensibilité de l'utilisation d'exemption d'intérêt sur les résultats.

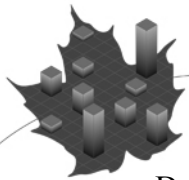
Dans le scénario à coût bas, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt baissent de 30 %.

Dans le scénario à coût élevé, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt augmentent de 30 %. L'amélioration de la communication avec les étudiants devrait les sensibiliser davantage à l'existence de cette mesure prolongée relativement nouvelle.

8. Taux de défaut net

Le taux de défaut net pour les prêts aux étudiants constitue une composante importante du coût pour le gouvernement. Ce taux est de 14,2 % des prêts consolidés, ce qui correspond à un taux brut de défaut de 20,0 % et un taux de recouvrement de 29,0 %. Le taux de défaut est étroitement lié à la disponibilité des emplois pour les nouveaux diplômés, laquelle influence la capacité de l'étudiant à rembourser son prêt.

Dans le scénario à coût bas, le taux de recouvrement futur est à 60,0 %, ce qui correspond au taux de recouvrement pour les cohortes antérieures, alors que le taux brut de défaut demeure inchangé à 20,0 %. Il en résulte un taux de défaut net de 8,0 % et un taux de provision de 8,6 %. Si le taux de recouvrement était maintenu à 60,0 % malgré un taux brut de défaut plus faible, ce serait une indication d'un fonctionnement très efficace du programme.



RAPPORT ACTUARIEL

PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2007

Dans le scénario à coût élevé, le taux brut futur de défaut se situe à 35,4 %, ce qui correspond au taux de défaut des cohortes antérieures, tandis que le taux de recouvrement se situe à 50 %. Il en résulte un taux de défaut net de 17,7 % et un taux de provision de 18,3 %. Dans ce scénario, il est assumé que le taux brut de défaut sera de nouveau plus élevé que les résultats récents et que le taux de recouvrement sera un peu plus faible que par le passé. Cette situation pourrait se présenter dans un contexte où la conjoncture économique serait plus difficile et le taux de chômage chez les étudiants plus élevé. Chacun de ces tests affecte le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal, alors que le taux pour de provision pour créances irrécouvrables – intérêt demeure inchangé.

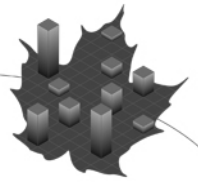
9. Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel

En vertu de ce scénario, l'écart de 250 points de base entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel est réduit à 100 points de base à compter de l'année de prêt 2008-09. Globalement, le résultat de ce scénario est une légère réduction du portefeuille à la fin de la période de projection, mais une augmentation importante du coût net du Programme. En réduisant l'écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel, les revenus totaux diminuent significativement en raison de la réduction des intérêts gagnés sur les prêts en cours de remboursement. Il y a une légère diminution des dépenses totales, qui n'est cependant pas suffisante pour compenser la perte de revenus. Par conséquent, l'impact net est une augmentation de 16,6 % du coût net du Programme à la fin de la période de projection.

Le tableau 37 résume les résultats des analyses de sensibilité.

Tableau 37 Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2031-32

Hypothèses	Scénario	Prêts émis (millions \$)	Augmen- tation %	Taux de croissance moyen %	Portefeuille en juillet (millions \$)	Augmen- tation %	Coût net (millions \$)	Augmen- tation %
Scénario de base	Meilleure estimation	2 857	-	2,0	19 179	-	1 242	-
Analyses de sensibilité								
1 – Limite à 210 \$ en 2008-09, indexée au taux d'inflation par la suite	Coût élevé	4 176	46,2	3,4	25 598	33,5	1 570	26,5
2 – Écart de salaire -0,5 %	Coût bas	2 922	2,3	2,1	19 587	2,1	1 219	-1,8
2 – Écart de salaire +0,5 %	Coût élevé	2 790	-2,3	1,9	18 896	-1,5	1 261	1,6
3 – Inflation -1 %	Coût bas	2 635	-7,8	1,7	17 913	-6,6	1 008	-18,8
3 – Inflation +1 %	Coût élevé	3 110	8,9	2,3	20 886	8,9	1 523	22,7
4 – Taux d'activité élevé	Coût bas	1 865	-34,7	0,5	13 766	-28,2	997	-19,7
4 – Taux d'activité faible	Coût élevé	3 303	15,6	2,6	21 562	12,4	1 353	9,0
5 – Frais de scolarité : IPC	Coût bas	2 077	-27,3	0,9	15 122	-21,2	1 048	-15,6
5 – Frais de scolarité : IPC + 6 %	Coût élevé	3 423	19,8	2,7	22 142	15,5	1 384	11,5
6 – Taux d'intérêt -2 %	Coût bas	2 857	-	2,0	18 638	-2,8	1 061	-14,5
6 – Taux d'intérêt +2 %	Coût élevé	2 857	-	2,0	19 715	2,8	1 424	14,7
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 70 %	Coût bas	2 857	-	2,0	18 686	-2,6	1 217	-2,0
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 130 %	Coût élevé	2 857	-	2,0	19 602	2,2	1 267	2,0
8 – Défaut net 8,0 %	Coût bas	2 857	-	2,0	18 451	-3,8	1 050	-15,4
8 – Défaut net 17,2 %	Coût élevé	2 857	-	2,0	19 389	1,1	1 435	15,6
9 – Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel +100 points de base	Coût élevé	2 857	-	2,0	18 780	-2,1	1 448	16,6



Annexe 5 - Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des gens de la Direction des prêts aux étudiants du ministère des Ressources humaines et du Développement social qui ont fourni les données pertinentes utilisées dans le présent rapport. Sans leur aide précieuse, nous n'aurions pas été en mesure de produire ce rapport.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à la préparation du rapport :

Danita Pattemore, F.S.A., F.I.C.A.

Jonathan Petrin

Annie St-Jacques